

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 9 juillet 2018
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATION

- 10.04** Féliciter et offrir les meilleurs voeux du conseil à madame Marcelle Carrière et monsieur André Carrière qui célèbreront leur 55e anniversaire de mariage en juillet 2018.
- 10.05** Féliciter l'entreprise Root Data Center qui s'est méritée trois prix à l'occasion du 33e concours annuel des Accolades de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal
- 10.06** Féliciter Crina Crigoriu de l'École de karaté Kempo qui a remporté une médaille d'or en kata extrême lors du Championnat canadien de karaté le 16 juin dernier
- 10.07** Féliciter le restaurant Kyomi, lauréat de la louche d'or du festival de la S.O.U.P.E., catégorie restaurateur.
- 10.08** Féliciter les gagnants de la catégorie groupe communautaire du festival de la S.O.U.P.E.: La louche d'or a été décernée à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme La louche d'argent a été décernée à l'Association du peuple E.D.O. La louche de bronze a été décernée à Bienvenue à l'immigrant
- 10.09** Remercier le comité organisateur de la quatrième édition du festival de la S.O.U.P.E. pour avoir investi temps et énergie à offrir aux LaSallois une expérience extraordinaire couronnée de succès.

PROCÈS-VERBAL

- 10.10** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.
- 10.11** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018
1182363049

10.12 Accepter le dépôt du procès-verbal de la secrétaire d'arrondissement qui a corrigé la résolution CA18 20 0279 adoptée le 4 juin 2018 afin de modifier le numéro du permis et une partie de la description des travaux au 145, rue Smith.
1182363041

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

20.01 Accorder un contrat de 53 093,16 \$, taxes incluses, pour une période de 2 ans à Aerofil pour le remplacement du média de traitement au charbon à l'Unité de traitement des odeurs Trésor-Caché, conformément à l'appel d'offres sur invitation (2 soumissionnaires).
1186152013

20.02 Autoriser une dépense additionnelle de 75 921,44 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Cardin Ramirez Julien pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 180 881,42, taxes incluses, à 256 802,86 \$.
1180269008

20.03 Autoriser une dépense additionnelle de 51 347,84 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes, majorant ainsi le montant initial du contrat de 159 927,01 \$ à 211 274,85 \$ taxes incluses.
1180269007

20.04 Autoriser un budget additionnel de 14 000 \$, taxes incluses, à G & S Consultants S.E.N.C. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage du projet EQ8. et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense. La dépense totale de 24 149,26 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée avec le promoteur.
1187151034

20.05 Se prévaloir de l'option de prolongation pour l'année 2018 pour la fourniture et l'application de peinture sur les bornes d'incendie et autoriser le renouvellement de ce contrat avec Rodrigue Peintre Décorateur pour un montant total de 26 690,53 \$, taxes incluses.
1187151033

20.06 Autoriser l'entente de tarification 2018 avec Métro Média / 10684210 Canada inc. pour les publications de l'arrondissement.
1180577003

ENTENTE

20.07 Autoriser la signature du bail avec le Marché d'alimentation IGA Extra Beck pour la location d'espace publicitaire sur les surfaceuses des arénas pour une période de trois ans avec deux options de prolongation d'un année chacune.
1186818069

20.08 Approuver le bail de location avec Placements Emess afin de permettre l'utilisation d'un terrain privé sur l'avenue Dollard pour l'installation de 3 bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics à signer ce bail.

1186152012

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.09 Autoriser la signature de la convention de contribution financière avec la Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal au montant annuel de 5 000 \$ pour les années 2018 et 2019.

1182365021

20.10 Autoriser la signature des conventions à intervenir avec la Maison des jeunes de LaSalle, les Loisirs Laurendeau-Dunton et le Centre de la petite enfance Familigarde dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal et accorder une contribution financière de 49 664,00 \$ à cette fin.

1186818060

20.11 Autoriser l'Association de hockey des Cougars de LaSalle à prolonger son utilisation de la glace à l'aréna Jacques-Lemaire tous les mercredis jusqu'à 22 h 30 du 22 août 2018 au 31 mai 2019.

1186818062

20.12 Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

1186818067

20.13 Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle pour la réalisation du 1er festival de musique Zougloou qui aura lieu les 3 et 4 août 2018 dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

1186818068

20.14 Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'une activité estivale sur les berges du parc des Rapides, "Imagine LaSalle", dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

1185986005

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

30.01 Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminines et masculines au centre sportif Dollard St-Laurent, pour la saison 2018-2019.

1186818064

30.02 Autoriser Kayak sans frontières à tenir un événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e les 11 et 12 août 2018.

1186818070

30.03 Autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle au restaurant LaSalle Drive-In le 8 septembre 2018 de 11 h à 23 h. Autoriser la fermeture partielle du stationnement annexe au restaurant de 11 h à 23 h pour cet événement. Permettre l'affichage de 2 panneaux de rue pour la promotion de l'événement.

1186818065

30.04 Autoriser l'Association des IGBO (Québec) à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 11 août 2018 au parc Lefebvre.

1186818073

30.05 Autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

1186818077

30.06 Autoriser un groupe de citoyens à tenir une Fête des voisins le 27 juillet 2018 au parc Ménard.

1186818074

30.07 Permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 9 septembre de 11 h et 13 h

1186818066

30.08 Permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le 5 août 2018.

1186818072

30.09 Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018.

1186818078

DÉLÉGATION

30.10 Autoriser MM. Alain Lavoie et Antonio Guzzo ainsi que Mmes Linda René et Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à la Conférence annuelle du loisir municipal, du 3 au 5 octobre 2018, à Québec. Entériner les inscriptions à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

1186818075

NOMINATION

30.11 Nommer M. le conseiller Richard Deschamps maire d'arrondissement suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018

1182365019

30.12 Nommer Mmes les conseillères Lise Zarac et Laura-Ann Palestini membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018.

1182365020

REDDITION DE COMPTES

30.13 Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 mai au 25 juin 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2018.

1183035007

40 – Réglementation

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.01 Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble industriel situé au 2288, rue de Cannes-Brûlées

1182363065

40.02 Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'un mur d'un commerce situé au 7077, boul. Newman

1182363064

40.03 Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 9160 à 9170, rue Airlie

1182363063

40.04 Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 9199, rue Centrale

1182363062

40.05 Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale contigüe sur le lot numéro 1 135 450 (1ère Avenue)

1182363061

40.06 Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 442 (rue Jacqueline-Sicotte)

1182363060

40.07 Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 441 (rue Jacqueline-Sicotte)

1182363059

- 40.08** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 440 (rue Jacqueline-Sicotte)
1182363058
- 40.09** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 439 (rue Jacqueline-Sicotte)
1182363057
- 40.10** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 436 (rue Jacqueline-Sicotte)
1182363056
- 40.11** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements située sur le lot numéro 5 908 435 (rue Jacqueline-Sicotte)
1182363055
- 40.12** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 434 (rue Jacqueline-Sicotte)
1182363054
- 40.13** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements située sur le lot numéro 5 908 433 (rue Jacqueline-Sicotte)
1182363053
- 40.14** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 432 (rue Jacqueline-Sicotte),
1182363052
- 40.15** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 727 (boul. Newman)
1182363051
- 40.16** Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 726 (boul. Newman)
1182363050

COMPENSATION MONÉTAIRE

- 40.17** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 219 138,88 \$ pour la demande de permis de lotissement visant le remplacement du lot no 5 459 078 par les lots nos 6 231 047 et 6 231 048 sur la rue Gagné
1182363067

40.18 Réviser la compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour les demandes de permis de construction en rapport avec les lots 5 459 072 à 5 459 075 sur la rue George, en remboursant le montant de 39 222,17 \$

1182363014

DOMAINE PUBLIC

40.19 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2018

1182363047

NETTOYAGE DE TERRAIN

40.20 Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

1182363048

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.21 Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7783 A, rue Renée

1187151029

40.22 Installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue D'Eastman, et retirer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue de Godbout

1187151030

40.23 Installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue de Godbout et retirer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue de Godbout

1187151031

40.24 Autoriser l'installation d'une signalisation adéquate pour indiquer la présence de cyclistes et de délimiter une zone de stationnement interdit afin de bien dégager l'entrée et la sortie de la piste cyclable de l'aqueduc sur la rue Hepworth à l'angle de la 65e Avenue

1187151032

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines

1186456007

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

- rapports permis de construction – mai et juin 2018
- rapports permis d'occupation – mai et juin 2018

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1182363049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363049**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-06-26



Dossier # : 1182363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la secrétaire d'arrondissement qui a corrigé la résolution CA18 20 0279 adoptée le 4 juin 2018 afin de modifier :

1. le numéro du permis qui aurait dû se lire AG3001417464;
2. et la description des travaux afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-06-20 11:12

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de la secrétaire d'arrondissement qui a corrigé le no du permis ainsi que la description des travaux qui avait été acceptée lors de la séance du 4 juin 2018.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith

CONTENU

CONTEXTE

La propriété visée par la demande est un bâtiment de type « maison chalet » qui daterait de 1951. Elle possède un étage et demi, un toit à deux versants droits dont le faîte est perpendiculaire à la rue. Le toit présente une lucarne sur chacune de ses faces latérales. Un agrandissement d'un seul étage, dont le toit est en appentis, a été réalisé derrière le corps de logis central. Le projet vise à ajouter un étage sur la partie arrière du bâtiment et à augmenter l'aire habitable de l'étage de la partie avant. Plus spécifiquement, les travaux visent à vis :

1. Ajouter un deuxième étage à l'arrière du corps de logis central;
2. augmenter la hauteur des murs de l'étage et surhausser le toit;
3. agrandir les fenêtres du pignon de la façade principale;
4. agrandir les fenêtres du pignon de la façade arrière (non soumis au PIIA);
5. remplacer l'ensemble du revêtement extérieur des murs, actuellement du clin de bois d'ingénierie, par le même matériau (marque Canoxel, modèle Ridgewood D-5, couleur gris moyen – Loup Gris, ou l'équivalent).

Concernant la hauteur du bâtiment, elle est actuellement de 7,7 mètres. Suite à la rénovation, elle sera d'un peu moins de 9,3 mètres. La hauteur maximale autorisée dans la zone est de 10 mètres. Il est pertinent de mentionner que le premier projet du requérant était d'avoir, en plus d'un deuxième étage plain-pied, un comble habitable; ce qui portait la hauteur totale du bâtiment à presque 10 mètres. Afin de mieux s'intégrer aux bâtiments du voisinage, qui présentent des hauteurs variant principalement entre 7 et 8 mètres, et donc afin de mieux respecter les objectifs et critères du PIIA, nous lui avons recommandé de ne pas faire de combles habitables et de baisser la pente du toit afin que le bâtiment soit d'une hauteur moindre.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001417464), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1186152013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aerofil Inc. pour le remplacement du média de traitement au charbon à l'U.T.O. Trésor-Caché de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 53 093,16 \$, taxes incluses pour une période de deux (2) ans, conformément à l'appel d'offres sur invitation CI18051-BF0000-ST (2 soumissionnaires).

D'accorder un contrat à Aerofil Inc. pour le remplacement du média de traitement au charbon à l'U.T.O. Trésor-Caché de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 53 093,16 \$, taxes incluses pour une période de deux (2) ans, conformément à l'appel d'offres sur invitation CI18051-BF0000-ST (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-06 09:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aerofil Inc. pour le remplacement du média de traitement au charbon à l'U.T.O. Trésor-Caché de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 53 093,16 \$, taxes incluses pour une période de deux (2) ans, conformément à l'appel d'offres sur invitation CI18051-BF0000-ST (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées a construit il y a plusieurs années, une unité de gestion des odeurs sur la rue Trésor-Caché à l'intersection du boul. LaSalle. Le média de cette unité de traitement au charbon doit être remplacé de façon annuelle. La Direction de l'épuration des eaux usées a réalisé toutes les démarches afin de faire des appels d'offres pour remplacer ce média.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de remplacer le charbon de l'unité, plusieurs étapes sont nécessaires soit :

- la vidange de l'unité de traitement,
- la disposition du média,
- le nettoyage et le remplissage de l'unité,
- des visites de vérification.

Ces étapes seront réalisées en juillet 2018 et en septembre 2019 par l'adjudicataire.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres sur invitation CI18051-BF0000-ST, trois (3) soumissionnaires ont été invités et deux ont déposé une soumission. Les deux sont conformes. Le tableau des résultats résumant la liste des soumissionnaires et les écarts de prix entre les soumissions reçues se trouve en pièce jointe.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Contingences	Total
1	Aerofil Inc	4 826,65 \$	53 093,16 \$
2	Mécanique CNC (2002) Inc.	6 036,20 \$	66 398,11 \$
Estimation des travaux (\$)		4 765,48 \$	52 420,32 \$
Coût moyen des soumissions reçues			59 745,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,53
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			13 304,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,06
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)			672,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			1,28
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			13 304,95 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			25,06

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 1.28% supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1, le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Aerofil Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus, le montant total de ces contingences est de 4 826,65 \$ (taxes incluses) correspondant à 10 % du coût des travaux pour les deux années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention des finances.

Imputer les dépenses tel que ci-dessous :

*** Montant de l'offre incluant les contingences (juillet 2018)**

Contrat (incluant taxes) Crédit (montant taxes nettes)

26 546,58 \$ 24 240,57 \$

*** Montant de l'offre incluant les contingences (septembre 2019)**

Contrat (incluant taxes) Crédit (montant taxes nettes)

26 546,58 \$ 24 240,57 \$

Un bon de commande sera émis pour 2018 et un autre pour 2019.

Ces travaux seront payés par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Pierre-Antoine MALOUIN, Service de l'eau
Michel MALO, Service de l'eau

Lecture :

Pierre-Antoine MALOUIN, 5 juillet 2018
Luce DOYON, 3 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1180269008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 75 921,44 \$ taxes incluses, (contrat: 69 019,49 \$ + contingences: 6 901,95 \$), pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 180 881,42 taxes incluses à 256 802,86 \$.

D'autoriser une dépense additionnelle de 75 921,44 \$ taxes incluses, (contrat: 69 019,49 \$ + contingences: 6 901,95 \$), pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 180 881,42 taxes incluses à 256 802,86 \$. comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-04 08:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 75 921,44 \$ taxes incluses, (contrat: 69 019,49 \$ + contingences: 6 901,95 \$), pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 180 881,42 taxes incluses à 256 802,86 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 75 921,44 \$ taxes incluses, pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 180 881,42 \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de ses séances ordinaires du 5 décembre 2016 et du 18 décembre 2017.

Le 20 mars 2018, l'arrondissement de LaSalle a lancé un appel d'offres pour des travaux de construction pour la réfection de la toiture, la rénovation de l'ascenseur et de la terrasse à la mairie. Comme suite à l'appel d'offres, nous avons reçu une seule soumission de 3 623 437,13 \$ taxes incluses. Étant donnée que le prix de cette soumission unique était beaucoup plus élevé que l'estimation faite par les professionnels (1 985 634,31 \$), l'arrondissement a décidé d'annuler l'appel d'offres et d'opter pour faire les travaux en trois phases.

La dépense additionnelle de 75 921,44 \$ en services professionnels, permettra la modification des documents d'appels d'offres dans le but de retourner en soumission en présentant trois lots distincts : travaux de réfection de la toiture, travaux de remplacement de l'ascenseur et travaux pour la construction d'une terrasse. De plus, cette dépense permettra de recevoir les services professionnels durant les trois phases des travaux de construction.

Une contingence de 6 901,95 \$ taxes incluses (10% du contrat) est nécessaire afin de palier à des travaux inconnus et non planifiés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA17 20 0660 adoptée le 18 décembre 2017: D'autoriser une dépense additionnelle de 42 310,80 \$, taxes incluses, pour le contrat BAT.16-316.1, octroyé à Cardin Ramirez Julien Inc. pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 138 570,62 \$, taxes incluses, à 180 881,42 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

Résolution: CA16 20 0692 adoptée le 5 décembre 2016 : D'autoriser une dépense maximale de 138 570,62 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis pour des travaux de rénovation de l'ascenseur et l'implantation d'une terrasse sur la toiture de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et d'accorder à Cardin Ramirez Julien inc. le contrat BAT.16-3016.1 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 138 570,62 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance de fonds : LAS 0099 (2015)

Projet : 56700 Bâtiment

Sous-projet Investi 16 56700 002 Services prof. pour la rénovation de la mairie

Projet Simon : 163615

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-29

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs



Dossier # : 1180269007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 51 347,84 \$, taxes incluses (contrat: 46 679,85 \$ + contingences: 4 667,99 \$ (10% du contrat)) pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 159 927,01 taxes incluses à 211 274,85 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 51 347,84 \$, taxes incluses (contrat: 46 679,85 \$ + contingences: 4 667,99 \$ (10% du contrat)) pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 159 927,01 taxes incluses à 211 274,85 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-05 16:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 51 347,84 \$, taxes incluses (contrat: 46 679,85 \$ + contingences: 4 667,99 \$ (10% du contrat)) pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 159 927,01 taxes incluses à 211 274,85 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 51 347,84 \$ taxes incluses pour le contrat BAT.17-320.1, octroyé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc. pour des services professionnels pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité dans l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 159 927,01 \$ taxes incluses, accordé par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2017.

Les honoraires supplémentaires sont demandés à la suite de la modification de la portée des travaux. En effet, au départ et selon les documents d'appel d'offres en services professionnels, les travaux qui devaient être effectués, comportaient seulement la rénovation du chalet et l'agrandissement de la salle mécanique, alors que la piscine devait conserver la même géométrie que l'existant. Toutefois, afin de répondre aux exigences d'Hydro-Québec et d'en faciliter l'acceptation par ceux-ci, la revue des plans et devis était nécessaire. La solution retenue par l'arrondissement fût de reconstruire le chalet et déplacer la piscine hors de l'emprise d'Hydro-Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA17 20 0174 adoptée le 3 avril 2017: D'autoriser une dépense maximale de 159 927,01 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour la rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 480698 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 159 927,01 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA16 200639 7 novembre 2016 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM), volet mise aux normes, pour la reconstruction de la piscine extérieure et du pavillon des baigneurs du parc Lacharité et le dépôt d'une demande additionnelle au Programme des équipements sportifs supra locaux pour la mise aux normes du complexe aquatique Michel-Leduc.

CM16 1642 12 octobre 2016 Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CM14 1123 24 novembre 2014 Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM13 0340 23 avril 2013 Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

La modification comporte les éléments suivants:

En architecture :

- CCU (comité consultatif d'urbanisme) : Document de présentation plus complexe pour un nouveau bâtiment, réunion et négociation avec les instances et les autorités compétentes ;
- La conception, la charge de travail en plans et devis et la coordination sont plus importantes que prévus aux documents d'appels d'offres.

En ingénierie :

- Trois différentes versions d'aménagement de bassins de piscine ont été proposées, et des réunions de coordination supplémentaires requises ;
- Structure (Chalet) : Nouvelle fondation avec sous-sol et dalle structurale, nouveau bâtiment en acier, analyse sismique du nouveau bâtiment, conception des contreventements verticaux et horizontaux (diaphragme de toit), support des murs-rideaux, nouveau support pour la cloison de toilettes et coordination avec les autres disciplines.

Une contingence supplémentaire de 4 667,99 \$ taxes incluses (10% du contrat) est nécessaire afin de palier à des travaux inconnus et non planifiés lors des travaux de constructions, toutes les contingences du mandat de services professionnels ayant été épuisées. L'utilisation de ces contingences sera approuvée selon le règlement de délégation en vigueur dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour permettre de compléter tous les services à rendre en architecture et en ingénierie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 51 347,84 \$ taxes incluses sera assumée comme suit :

· Un montant maximal de 46 887,42 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-014.

La dépense est assumée à 100 % par le ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports
Alain LAVOIE, LaSalle

Lecture :

Alain LAVOIE, 4 juillet 2018
Dominique LEMAY, 3 juillet 2018
Luce DOYON, 28 juin 2018

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs



Dossier # : 1187151034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel à G & S Consultants S.E.N.C. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage du projet EQ8. Arrondissement: LaSalle- Budget de 14 000 \$, taxes incluses, et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense, la dépense totale de 24 149.26 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée avec le promoteur.

D'autoriser un budget additionnel à G & S Consultants S.E.N.C. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage du projet EQ8. Arrondissement: LaSalle- Budget de 14 000 \$, taxes incluses, et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense, la dépense total de 24 149.26 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée entre le promoteur. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-04 08:32

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel à G & S Consultants S.E.N.C. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage du projet EQ8. Arrondissement: LaSalle- Budget de 14 000 \$, taxes incluses, et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense, la dépense totale de 24 149.26 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée avec le promoteur.

CONTENU

CONTEXTE

Un nouvel ensemble résidentiel appelé Espace 3 (ou EQ8) est en construction sur l'ancien terrain de l'usine Domfer situé entre les rues Irwin, Allard et le boulevard Newman. L'arrondissement de LaSalle a octroyé un premier mandat à G & S Consultants S.E.N.C., pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage de la nouvelle rue, du projet domiciliaire résidentiel appelé Espace 3 (ou EQ8) dans l'arrondissement de LaSalle.

En vertu de la politique relative à des travaux d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation de projet résidentiel, l'arrondissement a conclu une entente avec le promoteur en ce qui concerne le financement et le partage des responsabilités conduisant à la construction des infrastructures de services dans le cadre d'une entente sur les infrastructures.

Une deuxième phase de travaux est sur le point de débiter soit la construction de la fondation de rue et des trottoirs.

Il est donc nécessaire de valider la conformité de la réalisation des travaux. Dans l'entente sur les infrastructures, il est entendu que la Ville donnerait un contrat de ce type et que tous les frais seraient remboursés par le promoteur du projet résidentiel à chaque année, sur remise de toutes les pièces justificatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 20 0321 - 4 juin 2012 - D'approuver l'entente sur les infrastructures nécessaires au développement du projet domiciliaire Espace 3 entre le promoteur 9191-0919 Québec inc. et la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle.

CA10 200106 - 8 février 2010 - D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-

159, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à assurer la concordance aux modifications au plan d'urbanisme ainsi que d'apporter d'autres modifications touchant le Quartier Angrignon » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal aux fins d'obtention d'un certificat de conformité.

CA15 20 0452 - 10 août 2015 - D'autoriser une dépense maximale de 10 149,25 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage du projet EQ8 dans l'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Ces frais seront remboursés par le Promoteur. D'octroyer à G & S Consultants S.EN.C. le contrat SP 15-1611.1 à cette fin (soumission 389946), au prix de sa soumission, soit au prix total de 10 149,25 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense.

DESCRIPTION

Le mandat de la firme doit être prolongé selon l'échéancier réel du promoteur Espace 3 (ou EQ8) afin de réaliser les travaux sur la fondation, les trottoirs, etc... Ce qui nous permet de poursuivre le contrôle qualitatif des matériaux de construction, de trottoir et de pavage du projet des travaux d'infrastructures souterraines de la nouvelle rue avec la firme G & S Consultants S.E.N.C.

JUSTIFICATION

Le budget initialement prévu pour assurer la surveillance en résidence et le contrôle administratif des travaux était de 10 149,01\$, taxes incluses, et l'estimation initiale était de 16 649,01 \$.

Tous les frais seraient remboursés selon les modalités de l'entente, sur remise de toutes les pièces justificatives.

Nous recommandons d'autoriser un budget additionnel à G & S Consultants S.E.N.C. au montant de 14 000.00 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de ces services seront remboursés par le Promoteur. Les montants à payer sont déterminés dans l'entente sur les infrastructures approuvée par le Conseil d'arrondissement. Le coût total de ce dossier est de 24 149.26\$, taxes incluses sera entièrement financé par l'autorité de l'affectation du surplus de l'arrondissement et le tout devra être remboursé selon les modalités de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des services : Juillet 2018
Fin des services : Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-29

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs



Dossier # : 1187151033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation de une (1) année pour le contrat de fourniture et application de peinture sur les bornes d'incendie octroyé en 2017 à Rodrigue Peintre Décorateur Ltée et autoriser le renouvellement de ce contrat pour l'année 2018, pour un montant total de 26 690,53 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation n° 17-15936.

Se prévaloir de l'option de prolongation de une (1) année pour le contrat de fourniture et application de peinture sur les bornes d'incendie octroyé en 2017 à Rodrigue Peintre Décorateur Ltée et autoriser le renouvellement de ce contrat pour l'année 2018, pour un montant total de 26 690,53 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation n° 17-15936. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation de une (1) année pour le contrat de fourniture et application de peinture sur les bornes d'incendie octroyé en 2017 à Rodrigue Peintre Décorateur Ltée et autoriser le renouvellement de ce contrat pour l'année 2018, pour un montant total de 26 690,53 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation n° 17-15936.

CONTENU**CONTEXTE**

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour la fourniture et l'application de peinture sur les bornes d'incendie, contrat n° 17-15936. La peinture des bornes d'incendie de l'arrondissement se dégradant de façon naturelle réduisant ainsi leur visibilité pour les pompiers, l'arrondissement a créé un programme de peinture des bornes d'incendie sur 5 ans. Environ 300 bornes d'incendie sont peintes annuellement afin de maintenir une bonne visibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0304 - 5 juin 2017 - D'autoriser une dépense de 26 690,53 \$ pour la fourniture et l'application de peinture sur les bornes d'incendie dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder le contrat B.I. 17-1702 pour une durée d'un an à Rodrigue Peintre Décorateur Ltée, au montant de 26 690,53 \$, taxes incluses, avec une année d'option pour la fourniture et l'application de peinture sur les bornes d'incendie dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres no 17-15936.

DESCRIPTION

Des soumissions sur invitation (appel d'offres no 17-15936) ont été lancées pour la fourniture et l'application de peinture sur les bornes d'incendie dans l'arrondissement de LaSalle. Un prix a été demandé en 2017 pour un contrat d'une année. Une clause administrative prévoit une option de prolongation de **douze (12) mois**. L'arrondissement de LaSalle désire se prévaloir de cette option de renouvellement pour l'année 2018.

JUSTIFICATION

Le plus bas soumissionnaire soit Rodrigue Peintre Décorateur Ltée est conforme au montant de 26 690,53 \$, taxes incluses. Étant donné l'opportunité de prolonger le contrat si les deux parties consentent et que le prix de 2017 est adéquat, il est proposé de profiter de la clause de prolongation.

La lettre de renouvellement du contrat est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 26 690,53 \$, taxes incluses, sera entièrement financé par le budget AF – Fonds de l'eau – Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 3 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs

Le : 2018-06-29



Dossier # : 1180577003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de tarification 2018 avec Métro Média / 10684210 Canada inc. pour les publications de l'arrondissement.

D'autoriser l'entente de tarification 2018 avec Métro Média /10684210 Canada inc. pour les publications de l'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-05 16:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180577003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de tarification 2018 avec Métro Média / 10684210 Canada inc. pour les publications de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Une entente de publication a été conclue avec Transcontinental Média en décembre 2017 pour l'année 2018. Résolution numéro CA17 20 0657.
 L'entreprise Transcontinental Média à été achetée par Métro Média / 10684210 Canada Inc. au mois de mai 2018. Il est donc nécessaire d'autoriser une entente avec Métro Média afin de poursuivre la publication des diverses communications de l'arrondissement pour le reste de l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0657 - 18 décembre 2018 - Approuver une dépense maximale de 109 000 \$, taxes incluses, à cet effet.

CA17 20 0069 - 6 février 2017 - Approuver une dépense approximative de 134 721,96 \$ incluant la campagne corporative.

CA16 20 0020 - 11 janvier 2016 - Entente avec Transcontinental Médias.

CA15 200055 - 2 février 2015 - Entente avec Transcontinental Médias.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Messenger LaSalle est le seul hebdomadaire francophone desservant le territoire de LaSalle. C'est donc à cette publication que la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs a recours pour l'achat de pages publicitaires faisant la promotion des activités de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants proviennent du budget de fonctionnement 2018. Le budget alloué sera respecté selon les mêmes modalités.

Selon la nouvelle tarification, les tarifs seront désormais les suivants :

Jaquette 6000 \$

Page complète 1303 \$

Demi-page 843 \$

Les tarifs de la tarification précédente étaient de 1305 \$ pour une page complète et de 835 \$ pour une demi-page. Le format jaquette est un nouveau format qui ne faisait pas partie de la tarification précédente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-07-05



Dossier # : 1186818069

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre le Marché d'alimentation IGA Extra Beck Inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la location d'espace publicitaire sur les surfaceuses des arénas pour une période de trois ans avec deux options de prolongation d'un année chacune.

D'autoriser la signature du bail entre le Marché d'alimentation IGA Extra Beck Inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la location d'espace publicitaire sur les surfaceuses des arénas pour une période de trois ans avec deux options de prolongation d'un année chacune.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-04 18:20

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818069

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre le Marché d'alimentation IGA Extra Beck Inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la location d'espace publicitaire sur les surfaceuses des arénas pour une période de trois ans avec deux options de prolongation d'un année chacune.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de LaSalle a, depuis plusieurs années, une entente de commandite pour l'affichage de publicité sur les surfaceuses dans les arénas. La dernière entente avec le Marché d'alimentation IGA Extra Beck inc. se terminait en mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA16 20 0316 (1163630004) adoptée le 6 juin 2016 : De prolonger l'entente avec le Marché d'alimentation IGA Extra Beck inc. et l'arrondissement de LaSalle pour l'affichage de publicité sur les surfaceuses dans les arénas pour une période deux ans, pour un montant de 8 710 \$ plus taxes.

Résolution no CA13 200607 adoptée le 9 décembre 2013 : D'entériner l'entente entre le Marché d'alimentation IGA Extra Beck inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour l'affichage de publicité sur les surfaceuses dans les arénas pour une période de trois ans avec option de prolongation de deux ans. D'autoriser la signature de cette entente.

Résolution no CA10 20 0437 adoptée le 16 août 2010 : D'accepter une entente pour l'affichage de publicité sur les surfaceuses des arénas entre l'Arrondissement de LaSalle et le Marché d'alimentation Beck inc., sous la bannière IGA, pour une période de trois ans. D'autoriser la signature de cette entente.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser un bail d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation d'une année chacune, à compter du 1er août 2018, avec le Marché d'alimentation IGA Extra Beck inc. pour la location d'espace publicitaire sur les surfaceuses de l'aréna Jacques-Lemaire et du centre sportif Dollard-St-Laurent.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Marché d'alimentation Extra Beck inc. s'engage à payer les montants suivants, toutes taxes applicables incluses, pour chacune des années suivantes :

Saison 2018 - 2019 : 5 845 \$

Saison 2019 - 2020 : 5 845 \$

Saison 2020 - 2021 : 5 845 \$

Si les options de prolongation sont exercées (art. 3 du bail) :

Saison 2021 - 2022 : 5 845 \$

Saison 2022 - 2023 : 5 845 \$

La valeur total du bail comprenant les options de prolongation est donc de 29 225 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-06-22



Dossier # : 1186152012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail de location entre Placements Emess et la Ville de Montréal afin de permettre l'utilisation d'un terrain privé sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer ce bail de location.

D'approuver le bail de location entre Placements Emess et la Ville de Montréal afin de permettre l'utilisation d'un terrain privé sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer ce bail de location.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-05 17:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail de location entre Placements Emess et la Ville de Montréal afin de permettre l'utilisation d'un terrain privé sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer ce bail de location.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PRR 2016, l'arrondissement de LaSalle a réalisé des travaux modifiant de façon importante le concept de l'avenue Dollard entre les rues Gloria et Jean-Brillon. L'espace prévu pour cet abribus tenait compte de la création de servitude. La Ville et la STM ont réévalué le concept des abribus afin de donner le même service aux résidants tout en réduisant l'espace nécessaire du terrain privé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'abribus à installer par la STM ou son mandataire dûment autorisé sera de type marquise, réduisant ainsi l'empreinte au sol de façon importante. Afin de permettre le déneigement, cet abribus sera installé à la limite du trottoir, sur la propriété publique. Pour la protection des usagers et des abribus, trois bollards doivent être installés à l'arrière, sur la propriété publique.

Ci-après la localisation du site :
· 1741, av. Dollard

La superficie du terrain privé visé par le bail est de 0.40 m x 4.0 m.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'une distance suffisante est nécessaire pour permettre le déneigement du trottoir, que l'abribus sera installé sur les trottoirs publics à la limite de l'emprise de la rue, et que l'arrondissement désire offrir un service de qualité à ses citoyens, l'utilisation d'une surface du terrain privé est la seule solution permettant l'installation d'abribus. L'accord du propriétaire étant essentiel, ce bail de location permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'abribus par la STM ou ses représentants.

La signature de ce bail de location est indispensable à l'installation de cet abribus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de ce bail de location permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'abribus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

Le : 2018-07-05



Dossier # : 1182365021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal arrondissement LaSalle et la Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal au montant annuel de 5 000 \$ pour les années 2018 et 2019.

D'accorder une contribution financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal de 5 000 \$ par année pour le partenariat et les services offerts pour une période de deux années, soit du 1er août 2018 au 31 mai 2020 et approuver la convention de contribution financière à cet effet.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-04 14:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal arrondissement LaSalle et la Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal au montant annuel de 5 000 \$ pour les années 2018 et 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mener à bien ses activités, la Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal sollicite l'appui de partenaires désirant profiter de la visibilité associée à sa programmation annuelle. La contribution financière de la Ville permet à la Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal de contribuer au développement social et économique des commerces et industries de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0467 (1162606001) - convention et contribution financière de 5 000 \$ par année - Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite conclure une nouvelle convention de contribution financière annuelle de 5000 \$ pour deux ans, soit de la date de signature de la convention au 31 mai 2020.

JUSTIFICATION

D'un point de vue stratégique, la Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal est un partenaire régional important avec lequel l'Arrondissement collabore sur des projets qui ont une incidence sur LaSalle et sur l'ensemble du Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-07-03



Dossier # : 1186818060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. Accorder une contribution financière de 49 664,00 \$, taxes incluses, à cette fin.

D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. Accorder une contribution financière de 49 664,00 \$, taxes incluses, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 13:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. Accorder une contribution financière de 49 664,00 \$, taxes incluses, à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants âgés entre 0 et 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M \$ aux dix-neuf (19) arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants âgés entre 0 et 17 ans et leurs familles. Dans la répartition de cette enveloppe, l'arrondissement de LaSalle dispose d'une somme de 99 330 \$ pour 2018. La somme restante de 49 666,00 \$ sera utilisée ultérieurement pour d'autres projets répondant aux mêmes priorités et critères.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;
3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet qui répond aux critères suivants:

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM17 0166 (1177392001) adoptée le 20 février 2017 : Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Résolution CM16 0785 (1167065002) adoptée le 20 juin 2016 : Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

DESCRIPTION

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Projet : Les ballons intensifs – LaSalle

Le projet consiste à offrir un «camp» de basketball de 4 semaines, entièrement gratuit, à des groupes de différents niveaux afin que tous les jeunes, du débutant au joueur plus avancé, puissent en profiter. Les entraînements sont rigoureux et menés par des coachs expérimentés, qui auront une formation supplémentaire spéciale offerte par l'organisme Les Ballons Intensifs. Tous les jeunes qui s'inscrivent reçoivent un ballon. Ceux et celles qui terminent le camp reçoivent une camisole reversible et la permission de se qualifier d'intenses. Et si, en plus de terminer le camp en entier, ils participent aux activités parallèles de développement de soi (ateliers, conférences, implication bénévole), ils reçoivent une bourse de 80\$ dédiée à leur inscription au sein des programmes sportifs de leur école secondaire.

Contribution : 5 576,00 \$

Projet : L'école à la maison

Le projet consiste à offrir, les samedis, une séance de 4 h d'aide aux devoirs pour les 8-12 ans, et un service d'appui pour adolescents. Des tuteurs francophones et anglophones seront embauchés au sein des formations en enseignement des Universités montréalaises. Les tuteurs offriront un accompagnement personnalisé qui permettra aux élèves de mieux comprendre leurs leçons et proposeront des exercices en petits groupes afin de parfaire leurs habiletés et leur assimilation de la matière ainsi que d'acquérir des méthodes de travail et de révision plus efficaces.

Contribution : 8 316,00 \$

Organisme : Loisirs Laurendeau-Dunton

Projet : Politique de l'enfant pour les jeunes de 0 – 17 ans

Le projet se divise en deux phases. Tout d'abord, la première phase vise à avoir la présence de deux intervenants qui seront sur place aux parcs désignés pour faire de l'animation en alternance (travailleur en milieu isolé), lors des heures achalandées, soit de midi à 19 heures pour la période estivale. Le but est de créer des liens avec les jeunes qui fréquentent les parcs pour récolter de l'information et, par le fait même, assurer une sécurité sur les lieux en travaillant conjointement avec des partenaires tels que les cadets policiers à vélo.

L'objectif est de cibler les besoins de la communauté locale afin d'offrir des interventions de premier niveau, c'est-à-dire de diriger la clientèle vers les ressources appropriées. La seconde phase vise à informer, sensibiliser et faire de la prévention sur les risques associées à la problématique de la délinquance juvénile en vue de les diriger vers notre organisme. Des ateliers éducatifs et préventifs seront donnés et des suivis individuels seront possibles.

Contribution : 17 253,00 \$

Organisme : Centre de la petite enfance Familigarde de LaSalle

Projet : Enfants à défis - milieu familial à LaSalle

Le projet vise à engager une ressource supplémentaire pour offrir le soutien nécessaire aux Responsables de garde en milieu familial (RSG) afin que les enfants ayant des défis particuliers puissent avoir les services qu'ils ont besoin. En nous référant à la politique éducative, nous souhaitons que ces enfants et leur famille bénéficient du meilleur soutien possible dans le développement des enfants 0-5 ans. Deux conseillères pédagogiques travaillent sur le terrain, elles ne suffisent pas à la tâche compte tenu que 34% des enfants dans nos 101 milieux ont un défi particulier.

Contribution : 18 519,00 \$

JUSTIFICATION

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget utilisé est celui du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action « Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets soutenus prennent en compte les besoins des enfants de la naissance à 17 ans de l'arrondissement. Ils proposent des actions concrètes pour répondre à ces besoins, prônent la mise en commun de l'expertise de plusieurs intervenants, permettent de développer et consolider des partenariats et la concertation nécessaires à la mise en œuvre de la vision de la Politique de l'enfant. Ils agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permettent d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité de la Ville de Montréal, à l'annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Tommy KULCZYK, 28 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association de hockey des Couguars de LaSalle inc. à prolonger son utilisation de la glace à l'aréna Jacques-Lemaire tous les mercredis jusqu'à 22 h 30 du 22 août 2018 au 31 mai 2019.

D'autoriser l'Association de hockey des Couguars de LaSalle inc. à prolonger son utilisation de la glace à l'aréna Jacques-Lemaire tous les mercredis jusqu'à 22 h 30 du 22 août 2018 au 31 mai 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 08:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association de hockey des Couguars de LaSalle inc. à prolonger son utilisation de la glace à l'aréna Jacques-Lemaire tous les mercredis jusqu'à 22 h 30 du 22 août 2018 au 31 mai 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Les organismes de sports de glace reconnus par la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de LaSalle bénéficient gracieusement de location de surface glacée intérieure selon un horaire détaillé au Règlement de tarification LAS-007. Le règlement prévoit une utilisation gratuite aux organismes de sports de glace reconnus tous les jours de la semaine avant 22 h selon la disponibilité, entre le troisième vendredi du mois d'août et, au plus tard, de leur saison régulière respective soit le 31 mai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0442 (1173630011) adoptée le 14 août 2017 : D'autoriser l'Association des Couguars à prolonger son utilisation de la glace à l'aréna Jacques-Lemaire tous les mercredis jusqu'à 22 h 30 du 17 août 2017 au 31 mai 2018.

DESCRIPTION

Depuis l'an passé, l'Association de hockey des Couguars de LaSalle inc. a manifesté son intérêt à prolonger son utilisation de la glace de l'aréna Jacques-Lemaire tous les mercredis jusqu'à 22 h 30 du 22 août 2018 au 31 mai 2019 afin de permettre la tenue de parties et/ou pratiques pour les catégories «midget» et «junior». La location est décalée à 22 h 30.

JUSTIFICATION

L'Association de hockey des Couguars de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact sur les revenus de location, car le locataire de 22 h accepte le déplacement de sa plage horaire à 22 h 30.

Considérant la prolongation des heures d'ouverture de l'aréna de 30 minutes, les coûts sont estimés à 800 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 26 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818067

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:44

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818067

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le Congrès National des Italo-Canadiens a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de la 25e édition de la Semaine italienne de Montréal à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA16 20 0389 (1166818059) adoptée le 4 juillet 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 5 au 14 août 2016.

Résolution no CA15 20 0393 adoptée le 6 juillet 2015 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 7 au 16 août 2015. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès National des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la 25e édition de la Semaine italienne de Montréal qui se tiendra du 3 au 12 août 2018. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

Le programme souvenir regroupe l'horaire de toutes les activités qui se déroulent dans le grand Montréal, dont celles qui auront lieu au parc Ouellette de LaSalle le 7 août 2018.

JUSTIFICATION

Cet événement annuel bénéficie de l'appui du conseil d'arrondissement depuis plusieurs années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

Le : 2018-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818068

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle pour la réalisation du 1er festival de musique Zouglou qui aura lieu les 3 et 4 août 2018 dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle pour la réalisation du 1er festival de musique Zouglou qui aura lieu les 3 et 4 août 2018 dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 08:44

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818068

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle pour la réalisation du 1er festival de musique Zouglou qui aura lieu les 3 et 4 août 2018 dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cameroon Goodwill de LaSalle sollicite un soutien financier de l'arrondissement pour l'organisation du 1er festival de musique Zouglou.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle pour l'organisation du 1er festival de musique Zouglou. Ce soutien financier permettra la mise en valeur de la richesse musicale africaine zouglou.

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet «soutien aux nouveaux projets», un soutien financier aux organismes reconnus visant à couvrir les frais reliés à une nouvelle activité ou un nouveau service.

JUSTIFICATION

L'Association Cameroon Goodwill de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de l'organisme et de l'arrondissement lors de cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-22

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1185986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'une activité estivale sur les berges du parc des Rapides, Imagine LaSalle, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'une activité estivale sur les berges du parc des rapides, Imagine LaSalle, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1185986005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'une activité estivale sur les berges du parc des Rapides, Imagine LaSalle, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux demande une contribution financière pour la mise sur pied d'une série d'ateliers artistiques destinés à la famille pendant la période estivale. Portant le titre "Imagine LaSalle", cette activité sera l'occasion pour les citoyens laSallois, petits et grands, d'exprimer leur vision de LaSalle à travers des activités ludiques en loisirs culturels : pastel, aérosol, peinture sur tissu, etc. Cette activité aura lieu à l'extérieur au parc des rapides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux .
La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit à l'article 5.4.2 le soutien aux nouveaux projets, un soutien financier aux organismes reconnus visant à couvrir les frais reliés à une nouvelle activité ou un nouveau service.

JUSTIFICATION

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.
Ce nouveau projet estival s'inscrit en complémentarité aux actions prises ces trois dernières années par l'organisme pour présenter une programmation mettant en valeur les arts et les cultures des différentes communautés laSalloise. Cette activité se veut rassembleuse, inclusive et axée sur les familles de l'arrondissement.

Ce nouveau projet permettra de développer une offre en loisirs culturels sans inscriptions, en période estivale, au parc des rapides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Poursuite des activités de l'organisme, impact sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu et auprès des différentes communautés culturelles de l'arrondissement, développement de public et rayonnement de l'organisme et de l'arrondissement lors de cette activité.

Développement d'une offre libre en loisirs culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Inclusion de l'activité dans la brochure de Culture en Cavale.
Distribution de dépliants et d'affiches promotionnelles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine au Centre sportif Dollard-St-Laurent pour la saison 2018-2019.

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine, pour la saison 2018-2019.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:44

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine au Centre sportif Dollard-St-Laurent pour la saison 2018-2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau nous a adressé une demande pour l'obtention d'un permis de la Régie des alcool afin d'exploiter un bar avec deux (2) points de vente lors des parties hors concours, des parties en saison régulière et lors des séries éliminatoires des équipes féminines et masculine. La consommation de boissons alcooliques est permise dans les gradins entourant la surface glacée, mais seulement dans des verres de carton recyclable ou de plastique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0448 adoptée le 14 août 2017 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre et/ou servir des boissons alcoolisées lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace, féminine et masculine, pour la saison 2017-2018.

Résolution CA16 20 0399 adoptée le 4 juillet 2016 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pu rvendre et/ou servir des boissons alcooliques lors de ses tournois de hockey d'équipes féminine et masculine au centre sportif Dollard St-Laurent.

DESCRIPTION

Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoire des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine, pour la saison 2017-2018. Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 3 juillet 2018
Daniel GIRARD, 26 juin 2018
Moris MARKARIAN, 26 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice

**Dossier # : 1186818070**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Kayak sans frontières à tenir un événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e les 11 et 12 août 2018.

D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement promotionnel de ses activités de kayak les 11 et 12 août 2018 de 8 h à 22 h sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e.

Cette autorisation comprend :

- l'installation un chapiteau de 20 pieds sur 60 pieds;
- l'utilisation du site du vendredi 10 août vers midi au lundi 13 août au matin;
- la tenue d'une compétition de niveau international de kayak freestyle dans les rapides (retransmission en directe sur grand écran);
- la présence d'un kiosque alimentaire et la diffusion de musique durant les heures d'accueil;
- la vente de boissons alcooliques, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures;

Les partenaires et commanditaires de l'événement seront autorisés à installer un petit kiosque et s'afficher sur le site.

La sécurité sur le site durant l'activité devra être assurée en tout temps par une équipe de bénévoles recrutée par le Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal et la sécurité sur l'eau et la mise en place d'un plan d'urgence devra être assurée par la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 13:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818070

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Kayak sans frontières à tenir un événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e les 11 et 12 août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Les 11 et 12 août 2018, un événement portant sur la promotion des activités de kayak et de SUP (planche à pagaie) aura lieu sur le terrain du pavillon du 325e. Cette activité est organisée par Kayak sans frontières avec la collaboration du Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal et de la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive. Selon la convention de location entre la Ville de Montréal et Kayak sans frontières; il est stipulé à l'article 4.13 «le promoteur peut, après avoir obtenu l'autorisation préalable de la Ville, installer un grand chapiteau à l'occasion d'événements majeurs».

Le responsable de l'activité est Hugo Lavictoire. Environ 300 personnes sont attendues sur le site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0375 (1173630007) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement promotionnel de ses activités de kayak les 12 et 13 août 2017 de 8 h à 22 h sur le terrain jouxtant le pavillon du 325^e.

Résolution CA16 20 0402 adoptée le 4 juillet 2016 : D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement promotionnel de ses activités de kayaks et de SUP (planches à pagaie) les 13 et 14 août 2016 de 8 h à 22 h sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e.

Résolution CA15 200465 adoptée le 10 août 2015 : D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement sur la promotion des activités de kayaks et de SUP (planche à pagaie) sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e les 15 et 16 août 2015.

DESCRIPTION

Permission accordée à Kayak sans frontières :

- De tenir une activité portant sur la promotion des activités de kayak les 11 et 12 août 2018 de 8 h à 22 h;

- D'installer un chapiteau de 20 pieds sur 60 pieds;

- D'utiliser le site du vendredi 10 août vers midi au lundi 13 août au matin;
- De tenir une compétition de niveau international de kayak freestyle dans les rapides (retransmission en directe sur grand écran);
- D'autoriser la présence d'un kiosque alimentaire et la diffusion de musique durant les heures d'accueil;
- De vendre des boissons alcooliques, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures;
- De permettre l'affichage publicitaire sur le site des commanditaires suivants : Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, la Fédération québécoise de canoë kayak d'eau vive et la boutique Camps de base de Pointe-Claire.
- De fournir gratuitement les équipements nécessaires à la tenue de l'événement.

La sécurité sur le site durant l'activité sera assurée en tout temps par une équipe de bénévoles recrutée par le Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal.

La sécurité sur l'eau et la mise en place d'un plan d'urgence sera assurée par la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement loue du matériel pour une valeur de 500 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 3 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-22

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice

**Dossier # : 1186818065**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle au restaurant LaSalle Drive-In le 8 septembre 2018 de 11 h à 23 h. Autoriser la fermeture partielle du stationnement annexe au restaurant de 11 h à 23 h pour cet événement. Permettre l'affichage de 2 panneaux de rue pour la promotion de l'événement.

De permettre une activité de financement au restaurant LaSalle Drive-In au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle le samedi 8 septembre 2018 de 11 h à 23 h.

D'autoriser la fermeture partielle du stationnement annexe au restaurant de 11 h à 23 h pour cet événement. Les activités dans le cadre de cet événement ne devront pas empêcher la libre circulation sur la piste cyclable et la musique extérieure devra être à un volume acceptable et devra cesser à 23 h. L'organisme doit s'assurer d'acquitter les droits de diffusion auprès des autorités concernées (SOCAN).

De permettre l'affichage de 2 panneaux de rue pour la promotion de l'événement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-28 14:23**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle au restaurant LaSalle Drive-In le 8 septembre 2018 de 11 h à 23 h. Autoriser la fermeture partielle du stationnement annexe au restaurant de 11 h à 23 h pour cet événement. Permettre l'affichage de 2 panneaux de rue pour la promotion de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de l'Hôpital de LaSalle a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) afin d'obtenir l'autorisation, en collaboration avec LaSalle Drive-In, de tenir une activité de financement le 8 septembre 2018 de 11 h à 23 h. Tous les profits seront versés à la Fondation de l'hôpital LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0446 (1176818079) adoptée le 14 août 2017 : De permettre une activité de financement au restaurant LaSalle Drive-In au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle le samedi 9 septembre 2017 de 11 h à 23 h. D'autoriser la fermeture partielle du stationnement annexe au restaurant de 11 h à 23 h pour cet événement. De permettre l'affichage de 2 panneaux de rue pour la promotion de l'événement.

Résolution CA16 20 0527 (1166818082) adoptée le 6 septembre 2016 : De permettre une activité de financement au restaurant LaSalle Drive-In au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle le samedi 10 septembre 2016 de 11 h à 23 h. D'autoriser la fermeture partielle du stationnement annexé au restaurant de 11 h à 23 h pour cet événement. De permettre l'affichage de deux panneaux de rue pour la promotion de l'événement.

Résolution no CA15 20 0522 (1156818092) adoptée le 8 septembre 2015 : De permettre une activité de financement au restaurant LaSalle Drive-In au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle le samedi 12 septembre 2015 de 11 h à 21 h. D'autoriser la fermeture partielle du stationnement annexe au restaurant de 11 h à 21 h pour cet événement. D'accorder une subvention estimée à 200 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis, moyennant les frais de transport prévus au règlement établissant les tarifs.

DESCRIPTION

La Fondation de l'hôpital LaSalle, en collaboration avec le restaurant LaSalle Drive-In, tiendra une activité de financement dont tous les profits seront versés à la Fondation de l'hôpital LaSalle, le samedi 8 septembre 2018, de 11 h à 23 h. Pour la tenue de cet événement, la CSLDS prêtera, moyennant les frais de transport prévus au règlement établissant les tarifs, les équipements suivants :

- 10 tables de jardin;
- 40 fauteuils de résine;
- 2 affiches.

La fermeture partielle du stationnement de 11 h à 23 h et l'affichage de 2 panneaux de rue 4 x 8 sont requis. Les activités dans le cadre de cet événement ne devront pas empêcher la libre circulation sur la piste cyclable et la musique extérieure devra être à un volume acceptable et ne devra pas dépasser 23 h. L'organisme doit s'assurer d'acquitter les droits de diffusion auprès des autorités concernées (SOCAN).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'évaluation approximative des coûts est de 200 \$ pour le prêt d'équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et de la terrasse Serre ainsi qu'avec le règlement établissant les tarifs de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

Daniel GIRARD, 26 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-22

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818073

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association des IGBO (Québec) à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 11 août 2018 au parc Lefebvre.

D'autoriser l'Association des IGBO (Québec) à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 11 août 2018 au parc Lefebvre.

D'autoriser l'Association des IGBO (Québec) à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 08:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818073

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association des IGBO (Québec) à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 11 août 2018 au parc Lefebvre.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des IGBO (Québec) a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant leur pique-nique annuel qui aura lieu au parc Lefebvre le 11 août prochain. Approximativement 200 personnes assistent à l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0373 (1176818069) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser l'Association des IGBO (Québec) à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 12 août 2017 au parc Lefebvre moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

L'Association des IGBO (Québec) sollicite pour une première année un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur pique-nique annuel. Autoriser l'Association des IGBO (Québec) à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Lefebvre à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

L'Association des IGBO (Québec) est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement à cet événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Moris MARKARIAN, 29 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

Le : 2018-06-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818077

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818077

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de LaSalle, depuis plus de 25 ans, souligne le travail accompli par ses nombreux bénévoles en organisant une soirée en leur honneur. Cette année, la soirée se déroulera le 13 octobre 2018 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau et comporte deux volets : tout d'abord la présentation d'un spectacle dans le théâtre suivi par un léger goûter, service d'alcool et soirée dansante. Cet événement annuel regroupe principalement les membres des conseils d'administration des organismes reconnus par l'Arrondissement de LaSalle.

L'Arrondissement de LaSalle doit se procurer un permis auprès la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de boissons alcooliques et désigne Ginette Cadieux de la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social pour en faire la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0376 (1176818074) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 21 octobre 2017.

Résolution no CA16 20 0471 (1166818076) adoptée le 8 août 2016 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 22 octobre 2016.

Résolution no CA15 20 0518 (1156818085) adoptée le 8 septembre 2015 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 24 octobre 2015.

DESCRIPTION

Autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

JUSTIFICATION

Conformément à la loi, l'Arrondissement de LaSalle est tenue d'obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Autres activités récréatives / Services techniques - sport, culture et événements publics général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plus de 800 invitations seront envoyées aux bénévoles de l'Arrondissement de LaSalle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la réglementation en vigueur sur la vente et le service de boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-28

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un groupe de citoyens à tenir une Fête des voisins le 27 juillet 2018 au parc Ménard.

D'autoriser un groupe de citoyens à tenir une Fête des voisins le 27 juillet 2018 au parc Ménard.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-05 17:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un groupe de citoyens à tenir une Fête des voisins le 27 juillet 2018 au parc Ménard.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une demande d'un groupe de citoyens pour obtenir l'autorisation de tenir une fête des voisins le 27 juillet prochain au parc Ménard. Majoritairement, les citoyens des rues Bergevin, Jean-Milot, des Oblats ont signé à l'effet qu'ils étaient d'accord avec la tenue de l'événement dans le parc Ménard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le comité organisateur offrira des activités familiales, spectacle musicale et autres activités pour plus de 100 participants.

JUSTIFICATION

Depuis 2003, l'arrondissement soutient les initiatives citoyennes pour l'organisation de Fête de voisins. Les fêtes des voisins et fêtes de quartier sont des initiatives citoyennes encouragées par l'Arrondissement. Elles permettent d'encourager le vivre ensembles et le bon voisinage, de développer le sentiment d'appartenance et de renforcer le sentiment de sécurité dans les communautés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement à cet événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-04

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 9 septembre 2018 de 11 h et 13 h

De permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de de tenir une procession le 9 septembre 2018 de 11 h à 13 h.

La procession empruntera le trajet suivant : Thierry, Chouinard, Moreau, Anita, Thibert, Moreau, Serge, Denise, Tétrault, et Thierry. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-26 16:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 9 septembre 2018 de 11 h et 13 h

CONTENU

CONTEXTE

L'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de souhaite tenir une procession le 9 septembre 2018, entre 11 h et 13 h, suite à la messe célébrée à l'Église Madre dei Cristiani. Le conseil d'arrondissement permet de déroger au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade ou procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 20 0398 adoptée le 4 juillet 2016 : De permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 11 septembre 2016 de 11 h à 13 h.

DESCRIPTION

La procession empruntera le trajet suivant : Thierry, Chouinard, Moreau, Anita, Thibert, Moreau, Serge, Denise, Tétrault, et Thierry. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement à cet événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle
Moris MARKARIAN, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

Le : 2018-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818072

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le 5 août 2018.

De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 5 août 2018. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

De permettre à l'organisme de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 08:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818072

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le 5 août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, la communauté italienne de l'arrondissement de LaSalle célèbre la fête traditionnelle de San Gerardo Majella D'Irpinia. Cet événement débute par une procession au départ de l'église Madre dei Cristiani et se termine au parc Lefebvre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0380 (1176818075) adoptée le 4 juillet 2017 : De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 6 août 2017. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

Résolution CA16 20 0396 (1166818060) adoptée le 4 juillet 2016 : De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 7 août 2016. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre. De permettre à l'organisme de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

Résolution CA15 20 0328 (1156818061) adoptée le 1er juin 2015 : Permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 2 août. De permettre à l'organisme de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. D'accorder une subvention estimée à 2 315 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

DESCRIPTION

Les fidèles de St-Gérard Majella D'Irpinia tiendront une procession religieuse le dimanche 5 août 2018, dont le départ se fera vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani située au 7935, rue Lefebvre. La procession, sous le contrôle de la police, empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

L'organisme tiendra une fête au parc Lefebvre de 11 h à 18 h.

L'organisme pourra vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments sains selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause grand-père prévue dans le sommaire 1146818026, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement accorde une gratuité estimée à 2 300 \$ pour les services et équipements requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Louise TRAHAN, 27 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818078

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018.

De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 12:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818078

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, l'Arrondissement organise pour les citoyens de LaSalle un événement pour célébrer l'Halloween le 31 octobre au parc Leroux. Cet événement attire de 5 000 à 8 000 personnes annuellement. Chaque année de nouvelles thématiques, de nouveaux décors et nouvelles animations transforment le parc au plaisir des participants, 24 000 bonbons sont distribués aux enfants par les clubs sociaux de LaSalle : Optimistes, Chevaliers de Colomb et Richelieu.

Pour clôturer l'événement à 20 h un feu d'artifice de type familial, pièces pyrotechniques de petit calibre, est offert par l'Arrondissement de LaSalle. Ce feu d'artifice est sous la supervision d'une firme spécialisée et en présence du SIM. Toutes les mesures sont prises afin d'assurer la sécurité des spectateurs.

Advenant l'annulation, en cas de pluie, le feu d'artifice est reporté à un événement ultérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0445 (1176818084) adoptée le 14 août 2017 : De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2017 au parc Leroux.

Résolution CA16 20 0525 (1166818075) adoptée le 6 septembre 2016 : De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2016 au parc Leroux et d'autoriser une dépense de 3 340 \$, taxes incluses.

Résolution CA15 20 0517 (1156818086) adoptée le 8 septembre 2015 : De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2015 au parc Leroux et d'autoriser une dépense de 3 340 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018. L'événement de l'Halloween se déroulera entre 17 h 30 et

20 h et le feu d'artifice est tiré par un artificier professionnel précisément à 20 h en présence du SIM.

JUSTIFICATION

L'événement doit être autorisé par le conseil d'arrondissement et nécessite également une intervention du SIM compte tenu de la nature des pièces pyrotechniques et du lieu de lancement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement familial annuel, en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, permet à l'ensemble des citoyens de LaSalle de voir de près un feu d'artifice et de participer gratuitement et en toute sécurité à un événement populaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement utilise plusieurs moyens de communication pour faire la promotion de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois l'autorisation obtenue, le SIM doit approuver l'ensemble du devis des pièces pyrotechniques proposés par le fournisseur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon les normes et recommandations du SIM.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-28

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818075

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Alain Lavoie, M. Antonio Guzzo, Mme Linda René et Mme Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à la 19e Conférence annuelle du loisir municipal, du 3 au 5 octobre 2018, à Québec. Entériner les inscriptions à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

D'autoriser M. Alain Lavoie, M. Antonio Guzzo, Mme Linda René et Mme Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à la 19e Conférence annuelle du loisir municipal, du 3 au 5 octobre 2018, à Québec.

D'entériner les inscriptions à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-06 09:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818075

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Alain Lavoie, M. Antonio Guzzo, Mme Linda René et Mme Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à la 19e Conférence annuelle du loisir municipal, du 3 au 5 octobre 2018, à Québec. Entériner les inscriptions à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) organise annuellement une conférence pour les travailleurs en loisir municipaux. Cette année la conférence se tient à Québec du 3 au 5 octobre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution No CA16 20 0580 (1166818089) adoptée le 3 octobre 2016 : D'autoriser M. Alain Lavoie de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à la 17^e Conférence annuelle du loisir municipal, du 5 au 7 octobre 2016, à Rivière-du-Loup. D'entériner l'inscription à tarif privilégié et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

Résolution No CA15 20 0515 (1156818083) adoptée le 8 septembre 2015 : D'autoriser M. Alain Lavoie de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à la 16e Conférence annuelle du loisir municipal, du 7 au 9 octobre 2015, à Gatineau. D'entériner l'inscription à tarif privilégié et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

DESCRIPTION

Déléguer M. Alain Lavoie, M. Antonio Guzzo, Mme Linda René et Mme Marie-Annick Lussier de la Division culture, sports et développement social, à participer à la 19^e Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Québec du 3 au 5 octobre 2018.

JUSTIFICATION

C'est sur le thème rassembleur « Nous sommes loisir! » que se tiendra la 19e Conférence annuelle du loisir municipal. La Conférence, dans le cadre d'un Salon des exposants, permettra à plusieurs dizaines d'entreprises et d'organisations de présenter aux délégués les plus récents programmes, services et produits en loisir. Le programme prévoit des

conférences inspirantes et des ateliers terrain comprenant près d'une vingtaine de visites d'installations culturelles, sportives, communautaires et de plein air dans la région de Québec. Il y aura également une cinquantaine de présentations professionnelles dans des domaines très variés, allant des ressources humaines au loisir culturel, en passant par les saines habitudes de vie, le développement social, la satisfaction des Québécois à l'égard des services en loisir, les outils de gestion stratégique, les événements écoresponsables, l'accessibilité en contexte interculturel, l'intégration de personnes ayant un handicap dans un milieu professionnel et bien d'autres sujets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'inscription pour la Conférence annuelle au montant de 1 977.56 \$, taxes incluses, ainsi que les frais raisonnablement encourus pour la participation à la Conférence annuelle seront remboursés sur présentation des pièces justificatives à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-28

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1182365019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination du maire d'arrondissement suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018

De nommer monsieur Richard Deschamps pour agir à titre de maire d'arrondissement suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-26 13:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182365019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination du maire d'arrondissement suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné à tous les quatre mois pour agir à la place de la mairesse en son absence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0152 - Mme Laura Ann Palestini nommée mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de mai, juin, juillet et août

DESCRIPTION

Nomination du maire d'arrondissement suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-06-11



Dossier # : 1182365020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination du comité préparatoire pour les mois de septembre à décembre 2018.

De nommer les membres pour siéger au comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018, soit
Madame la conseillère de ville Lise Zarac
Madame la conseillère d'arrondissement Laura-Ann Palestini

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-26 13:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182365020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination du comité préparatoire pour les mois de septembre à décembre 2018.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0151 - Comité préparatoire de mai à août 2018: conseillères Nancy Blanchet et Josée Troilo

DESCRIPTION

Nomination des membres pour siéger au comité préparatoire des séances du conseil de septembre à décembre 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-06-11



Dossier # : 1183035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 mai au 25 juin 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2018.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 mai au 25 juin 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-28 07:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 mai au 25 juin 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 26 avril au 21 mai 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2018 entérinés par le conseil d'arrondissement CA18 200273.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 mai au 25 juin 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D RFMI

Le : 2018-06-27



Dossier # : 1182363065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble industriel situé au 2288, rue de Cannes-Brûlées

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001420606), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble industriel situé au 2288, rue de Cannes-Brûlées et de réaménager une partie du terrain.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 08:51

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble industriel situé au 2288, rue de Cannes-Brûlées

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire un bâtiment accessoire à des fins industrielles sur la partie d'un terrain, pour l'instant non utilisée et non aménagée, appartenant à l'entrepreneur paysagiste Strathmore. Les murs de ce nouveau garage, qui servirait aussi à de l'entreposage général, seraient revêtus de pierre artificielle de couleur gris pâle, s'apparentant au revêtement extérieur des murs du bâtiment principal, ainsi que de panneaux d'acier profilé et prépeint de couleur bleu foncé. Cette partie du terrain serait aussi réaménagée. La surface serait asphaltée et une bordure gazonnée et plantée serait aménagée au pourtour des lignes des terrains, en continuité des aménagements déjà existants sur le reste de la propriété.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent à l'article au chapitre 3 (bâtiments industriels).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001420606), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'immeuble industriel situé au 2288, rue de Cannes-Brûlées et de réaménager une partie du terrain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que l'implantation du bâtiment accessoire et l'aménagement du terrain sont en poursuite des interventions existantes et qu'un encadrement de la rue est assuré;
- Ø **Considérant** que le bâtiment accessoire proposé s'intègre harmonieusement

au bâtiment principal et assure une unité d'ensemble;
Ø **Considérant** que la présence de verdure en bordure de la rue est favorisée;
Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (bâtiments industriels);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-06-26



Dossier # : 1182363064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'un mur d'un commerce situé au 7077, boul. Newman

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001426472), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'un mur d'un commerce situé au 7077, boul. Newman.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 09:44

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'un mur d'un commerce situé au 7077, boul. Newman

CONTENU

CONTEXTE

Le restaurant La Belle et la Boeuf souhaite s'installer dans une partie du Carrefour Angrignon, du côté du boulevard Angrignon. Afin que les clients puissent accéder directement au futur local du restaurant par l'extérieur et afin que le local puisse profiter de la luminosité naturelle, une nouvelle entrée et des fenêtres seraient percées dans le mur, autrement aveugle.

Comme un grand nombre d'ouvertures seraient percées, les requérants souhaitent enlever complètement la brique existante du mur extérieur du local convoité. Une nouvelle brique de couleur beige, mais s'apparentant à celle existante serait utilisée (tel que la compagnie Meridian Brick, format modulaire métrique, collection Nord, couleur Taupe Matt ou l'équivalent). Une terrasse serait aussi aménagée devant le local, mais cet élément n'est pas soumis aux PIIA.

Il est à noter que 4 arbres de moyenne et grande tailles doivent être abattus afin de permettre l'aménagement du nouveau local et de la terrasse. Des nouveaux arbres seraient plantés ailleurs sur le site (requis en vertu du règlement de zonage). De même, le support à vélo qui était présent à côté de l'entrée principale du centre commercial, soit devant le futur local du restaurant, serait relocalisé près de l'ancienne entrée du Sears, à quelques mètres de distance.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent à l'article au chapitre 13 (commerces de moyenne ou de grande surface).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001426472), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'un mur d'un commerce situé au 7077, boul. Newman.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et s'y harmonisent;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (commerces de moyenne ou de grande surface);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Sylvie CHAMPAGNE

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

Normand TROTTIER

Directeur



Dossier # : 1182363063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 9160 à 9170, rue Airlie

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001421290), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 9160 à 9170, rue Airlie de même que le réaménagement du terrain de stationnement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 09:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 9160 à 9170, rue Airlie

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir la partie droite du centre commercial Place Airlie, soit la partie en avancée vers la rue Airlie, afin d'accueillir un magasin Dollarama qui a besoin de plus d'espace intérieur. De même, l'avant-toit présent sur toute la façade avant de la partie arrière du centre commercial serait enlevé. Une partie des murs actuellement cachée par l'avant-toit serait ensuite revêtue d'acrylique de couleur blanche et de brique récupérée du mur démolit du futur Dollarama (contre lequel se ferait l'agrandissement). Des marquises seraient aussi installées au-dessus de chaque vitrine des commerces et se poursuivraient légèrement le long du mur avant de chacun des espaces commerciaux.

Quant au futur Dollarama, les fenêtres de la façade avant seraient murées principalement par une brique de couleur grise, s'harmonisant à la brique existante. La partie supérieure du mur serait quant à elle revêtue d'acrylique blanc. Une nouvelle entrée en angle de 45 degrés serait aménagée. Les fenêtres du mur de la partie agrandie du bâtiment, soit la façade latérale donnant sur la cour intérieure de l'immeuble, seraient quant à elle aussi murées, mais par le même revêtement d'acrylique blanc utilisé ailleurs.

L'ensemble du stationnement serait quant à lui réaménagé conformément aux normes actuelles. L'asphalte serait ainsi resurfacée, les cases de stationnement réorganisées et des plantations seraient effectuées.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt).

Il est important de mentionner qu'il semblerait qu'il y ait des équipements enfouis sur le domaine public dans l'emprise de rue appartenant à l'arrondissement, le long de la ligne avant du terrain, en bordure de la rue Airlie. Le conflit potentiel avec les racines des plantations prévues sur le terrain du centre commercial reste donc à vérifier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001421290), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 9160 à 9170, rue Airlie de même que le réaménagement du terrain de stationnement.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que l'aménagement extérieur projeté rehausse la qualité du paysage;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 9199, rue Centrale

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001422983), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 9199, rue Centrale et le réaménagement d'une partie du terrain.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:07

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 9199, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire un agrandissement de l'école sur la façade latérale gauche de celle-ci. Pour ce faire, les terrains de soccer, qui sont justement situés dans la cour latérale gauche, seraient légèrement diminués. Ils resteraient tout de même de bonnes dimensions. D'autres terrains de jeux sont situés à l'arrière de l'école. Le site de l'école est très grand et l'agrandissement de 1 900 m² demeure relativement petit comparativement au bâtiment existant dont la superficie est de plus de 15 800 m².

Le corps de logis central de l'école a été construit en 1965. Son style et ses formes s'inspirent du style architectural qu'on dit « brutaliste », très populaire au Québec dans les années 1960 et 1970 et qui a été l'influence pour plusieurs institutions d'enseignements. Dans le cas de l'école qui nous intéresse, son brutalisme se perçoit à travers la répétition d'éléments, tels que les fenêtres et les avancées de mur de la partie centrale de la façade principale, par l'absence d'ornements et par le caractère « brut » de la brique, presque traité comme du béton (qui était le matériau prédominant des bâtiments typiques de ce mouvement moderne).

L'agrandissement permettrait d'ajouter 10 classes, 1 salle polyvalente et des locaux de services professionnels, le tout sur 2 étages. Il permettrait aussi le réaménagement de certains espaces intérieurs. Un réaménagement de la cour latérale droite de l'école serait fait afin d'y aménager la vingtaine de cases de stationnement additionnelles nécessaires pour l'agrandissement. Outre ce réaménagement et le réaménagement minimal devant, à côté et derrière l'agrandissement (avec ajout de plantations et de petits talus), aucun autre réaménagement n'est prévu sur le terrain. De plus, aucune modification ne serait prévue sur l'extérieur des murs existants de l'école.

L'agrandissement reprend les formes et les volumes du corps de logis, mais présente beaucoup plus de fenêtres. Cette intervention est tout à fait justifiable considérant l'impopularité du brutalisme depuis la fin du XXe siècle et la nécessité d'avoir de la lumière naturelle à l'intérieur des bâtiments, non seulement pour l'économie d'énergie, mais aussi pour les bienfaits psychologiques de sa présence. En ce qui a trait aux matériaux, les murs seraient principalement revêtus de brique d'argile de couleur beige un peu plus pâle que celle utilisée pour les murs du reste de l'école, mais de dimensions similaires (tel que la marque Hanson, collection Nord, modèle Burlington Matt, format CSR ou l'équivalent). Il y

aurait aussi des insertions de panneaux étroits de béton de couleur beige (tel que la marque Rieder, collection Öko, pose verticale ou horizontale, couleur Sahara ou l'équivalent) afin de rappeler les panneaux de béton de couleur beige utilisés comme insertion sur les murs existants de l'institution.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 10 (secteurs et bâtiments patrimoniaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001422983), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 9199, rue Centrale et le réaménagement d'une partie du terrain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que l'architecture du projet respecte l'expression architecturale brutaliste de l'école et s'en inspire;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur l'ensemble de l'école et son site;
- Ø **Considérant** que les aménagements extérieurs proposés rehaussent la qualité du paysage;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (secteurs et bâtiments d'intérêt);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-06-26



Dossier # : 1182363061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale contigüe sur le lot numéro 1 135 450 (1ère Avenue)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001411745), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale contigüe sur le lot numéro 1 135 450 (1ère Avenue), aux conditions suivantes :

1. L'allège des fenêtres doit être d'une largeur équivalente à 3 ou 4 rangs de brique et doit être prolongée au-dessus de la brique dont l'appareillage est en soldat.
2. Le garde-corps de la mezzanine doit être constitué de panneaux de verre clair.
3. Le revêtement extérieur des murs de la mezzanine doit être de couleur gris pâle, tel que le « Regent Grey » de Vicwest, ou l'équivalent.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363061**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale contigüe sur le lot numéro 1 135 450 (1ère Avenue)

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la construction d'une habitation bifamiliale de deux étages qui présenterait également un logement en sous-sol et une mezzanine en retrait par rapport à la façade principale.

Le nouveau bâtiment serait construit sur un lot vacant qui était la propriété des occupants voisins à droite (220 à 224, 1^{re} Avenue). Les propriétaires utilisaient le terrain comme cours latérale et arrière. Ils viennent de vendre le lot afin que ce dernier puisse être construit.

Le nouveau bâtiment serait un bâtiment d'extrémité, contigu à un ensemble de 3 autres habitations. Tout comme eux, il serait un bâtiment de forme et à plan rectangulaire présentant 2 étages. Sa typologie de référence est la maison de faubourg, qui est un des 6 types de bâtiments constatés dans le Village des rapides.

L'entrée principale aux logements serait commune. Les murs des étages seraient revêtus de brique d'argile de couleur brun-rouge et de format modulaire métrique (tel que la compagnie Hanson, modèle Forterra Varsity Matt ou l'équivalent). Les murs de la mezzanine seraient quant à eux revêtus de panneaux métalliques blancs (tel que la compagnie Vicwest, couleur blanc os ou l'équivalent). Les cadres des portes et des fenêtres, les linteaux de fenêtres, solins et garde-corps des escaliers seraient en métal gris. Le garde-corps de la terrasse de la mezzanine, située en retrait par rapport à la façade principale, serait quand à lui en bois.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001411745), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une

habitation bifamiliale contigüe sur le lot numéro 1 135 450 (1ère Avenue),aux conditions suivantes :

1. L'allège des fenêtres doit être d'une largeur équivalente à 3 ou 4 rangs de brique et doit être prolongée au-dessus de la brique dont l'appareillage est en soldat.
2. Le garde-corps de la mezzanine doit être constitué de panneaux de verre clair.
3. Le revêtement extérieur des murs de la mezzanine doit être de couleur gris pâle, tel que le « Regent Grey » de Vicwest, ou l'équivalent.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que l'architecture du projet s'inspire d'un des 6 types de bâtiments constatés dans le Village des Rapides;
- Ø **Considérant** que le bâtiment projeté est de qualité et que malgré son caractère contemporain il s'intègre et s'harmonise aux bâtiments dont il serait contigu;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 442 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394092), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 442 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:21

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 442 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 442, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeaux ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bordeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394092), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 442 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363059

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 441 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394089), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 441 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363059

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 441 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 441, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeau ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394089), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 441 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 440 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394088), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 440 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 440 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 440, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeaux ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394088), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 440 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363057

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 439 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394086), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 439 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363057**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 439 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 439, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeau ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394086), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 439 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 436 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394078), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 436 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363056**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 436 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 436, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeau ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394078), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements située sur le lot numéro 5 908 436 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363055

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements située sur le lot numéro 5 908 435 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394071), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements située sur le lot numéro 5 908 435 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363055

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements située sur le lot numéro 5 908 435 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 435, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeau ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394071), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements située sur le lot numéro 5 908 435 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 434 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394068), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 434 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 434 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 434, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeau ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394068), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 434 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements située sur le lot numéro 5 908 433 (rue Jacqueline-Sicotte)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394066), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements située sur le lot numéro 5 908 433 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements située sur le lot numéro 5 908 433 (rue Jacqueline-Sicotte)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 433, situés sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait la rue Jacqueline-Sicotte par son implantation et sa hauteur. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeau ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394066), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements située sur le lot numéro 5 908 433 (rue Jacqueline-Sicotte), à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363052

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 432 (rue Jacqueline-Sicotte),

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394056), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 432 (rue Jacqueline-Sicotte) à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363052

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 432 (rue Jacqueline-Sicotte),

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements de type maison de ville répartis sur 3 étages sur le lot 5 908 432, située sur la rue Jacqueline-Sicotte et faisant partie d'un complexe de 293 logements. Le bâtiment encadrerait le parc par son implantation et sa hauteur et adresse les rues. Conformément au concept initial, chaque unité posséderait une entrée privative et deux cases de stationnement intérieures. Le stationnement serait accessible en empruntant la voie d'accès située sous les galeries à l'arrière du bâtiment. L'immeuble aurait des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment et de donner l'impression de maison de ville individuelle. Le bâtiment serait recouvert d'une brique de marque Meridian (couleur Ironstone ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Wakefield bordeau ou l'équivalent), d'une brique de marque Meridian, (couleur Osiana matt ou l'équivalent). Les briques seraient de format modulaire métrique. Le bâtiment serait également recouvert de lambris d'acier de marque Vicwest de type AD300 et de couleur gris pierre. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 22 (Bouvier-Bourdeau).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001394056), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements située sur le lot numéro 5 908 432 (rue Jacqueline-Sicotte) à la condition que la couleur des joints de mortier soit similaire à celle de la brique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du parc;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment adresse directement la rue en offrant des entrées privatives aux unités situées au rez-de-chaussée;
Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité répondant aux besoins des familles;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Bouvier-Bourdeau);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-26

Normand TROTTIER
Directeur

**Dossier # : 1182363051**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 727 (boul. Newman)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001426148), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 727 (boul. Newman), aux conditions suivantes:

1. Que l'affichage soit intégré à l'architecture du bâtiment et que les dessins nécessaires soient déposés;
2. que tout équipement de mécanique, de ventilation et de communication soit incorporé ou traité de façon à s'intégrer à l'architecture du bâtiment. Aucun équipement ne devrait être perceptible des voies publiques incluant une forme ou l'autre d'antennes ou de système de captation de radiofréquence;
3. que tous les appareils de climatisation, les thermopompes et leur équipement installés sur un balcon soient dissimulés derrière un écran intégré architecturalement afin de ne pas être visibles de la voie publique;
4. que les deux arbres situés dans les cônes de visibilité à l'intersection de la rue Viola-Desmond et du boulevard Newman soient retirés;
5. que le trottoir soit conservé droit et soit élargi, afin de ne pas suivre la courbe dans la section du rétrécissement de la rue, et ce des deux côtés et que les arbres sur le domaine public soient déplacés en conséquence;
6. qu'une section du sentier en pavé soit retirée et remplacée par un trottoir en béton afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible de traverser la rue;
7. que les bollards soient retirés;
8. que le détail de plantation des arbres sur la construction en tréfonds soit fourni;
9. que suffisamment de terre soit prévue pour les arbres plantés sur la construction en tréfonds afin que les arbres puissent se développer normalement;

10. que les espèces Ostrya et Quercus soient remplacées par des espèces d'arbres n'ayant pas de racines profondes ou de fruits;
11. que les manœuvres des véhicules dans les cases de stationnement difficiles à atteindre soient illustrées;
12. que les manœuvres des camions de livraison soient illustrées;
13. que les manœuvres des véhicules de ramassage d'ordures et de recyclage soient illustrées;
14. que les espaces pour l'entreposage des ordures et des matières recyclables soient réunis à la limite des lots dans la partie sud du stationnement;
15. qu'une étude d'impact éolien bonifiée soit déposée démontrant clairement que le projet répond aux normes du règlement de zonage: illustrant les conditions de vent actuelles et les conditions de vent suite à la construction du bâtiment et détaillant les mesures de mitigation à être implantées au projet afin de rendre ce dernier conforme à la réglementation.
16. que la dalle de stationnement en tréfonds soit conçue de manière à éviter un dénivelé prononcé entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les voies publiques et entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les lots adjacents.
17. que des compacteurs à déchets et matières recyclables soient installés;
18. que le projet soit conforme à la réglementation.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:36

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 727 (boul. Newman)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements répartis sur 15 étages sur le lot numéro 5 536 727, situés sur le boulevard Newman. À terme, le bâtiment serait la phase 8 du projet EQ8, dont les phases 1 et 2 sont déjà construites, et les phases 3, 4 et 5 sont en construction. Le bâtiment présenterait un traitement architectural contemporain et des aménagements paysagers adaptés à l'échelle du piéton. En outre, la façade donnant sur Newman serait entièrement vitrée sur les deux premiers étages ce qui permet de distinguer le rez-de-chaussée du reste du bâtiment et d'en affirmer le socle. De plus, les matériaux ainsi que le jeu d'avancées et de reculs des façades brisent la masse du bâtiment. L'expression architecturale du bâtiment contribuerait ainsi à donner une échelle humaine à l'édifice. L'implantation permettrait aussi de maximiser la présence sur rue du bâtiment.

Le bâtiment situé à l'entrée de l'arrondissement se présenterait comme un nouveau repère urbain. D'ailleurs, la façade donnant sur l'entrée de ville serait traitée comme une façade principale au même titre que celle donnant sur le boulevard Newman. De plus, le traitement des coins des bâtiments serait mis en valeur par le jeu des matériaux, des balcons et des ouvertures. L'entrée principale du bâtiment serait mise en évidence par un retrait dans la façade et la présence de piliers. Outre le hall d'accueil, on retrouverait au rez-de-chaussée une salle d'entraînement et les bureaux administratifs.

La volumétrie du bâtiment favoriserait l'intégration du bâtiment dans son environnement. Ainsi le nombre d'étages serait moins élevé sur les parties situées à proximité de l'arrondissement du Sud-Ouest alors que la plus haute densité se concentrerait sur le boulevard Newman. Le bâtiment s'intégrerait également aux bâtiments dans le secteur par l'adoption d'un langage architectural et une matérialité en continuité avec les phases précédentes. Jouant sur les mêmes thèmes, le projet développe sa propre identité.

Un aménagement paysager continu est prévu entre les phases 3, 4, 8 et 9. Cet aménagement paysager contribuerait à mettre en valeur l'ensemble des immeubles et à créer un fils conducteur qui accompagnera les piétons dans leur cheminement le long du boulevard Newman.

Deux niveaux de stationnement intérieurs seraient aménagés et des espaces de stationnement extérieurs seraient prévus à l'arrière du bâtiment. Les quais de chargement et les espaces pour l'entreposage des matières résiduelles seraient également situés à l'arrière du bâtiment.

Le bâtiment serait principalement revêtu de brique d'argile de couleur prune (marque Belden, format impérial modulaire, couleur Ashberry Velour, ou l'équivalent), de blocs architecturaux gris (marque Techo-Bloc, format 203 mm par 406 mm, fini meulé, couleur blanc-élégant, ou équivalent), de panneaux d'aluminium (marque Vicwest, modèle AD 300 de couleur gris, ou équivalent) et de solin métallique couleur blanc écono.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 14 (Projet de construction et aménagement des terrains pour les bâtiments de 3 étages et plus dans le secteur est du Quartier Angrignon (P-16)) et au chapitre 28 (Accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001426148), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 727 (boul. Newman), aux conditions suivantes:

1. Que l'affichage soit intégré à l'architecture du bâtiment et que les dessins nécessaires soient déposés;
2. que tout équipement de mécanique, de ventilation et de communication soit incorporé ou traité de façon à s'intégrer à l'architecture du bâtiment. Aucun équipement ne devrait être perceptible des voies publiques incluant une forme ou l'autre d'antennes ou de système de captation de radiofréquence;
3. que tous les appareils de climatisation, les thermopompes et leur équipement installés sur un balcon soient dissimulés derrière un écran intégré architecturalement afin de ne pas être visibles de la voie publique;
4. que les deux arbres situés dans les cônes de visibilité à l'intersection de la rue Viola-Desmond et du boulevard Newman soient retirés;
5. que le trottoir soit conservé droit et soit élargi, afin de ne pas suivre la courbe dans la section du rétrécissement de la rue, et ce des deux côtés et que les arbres sur le domaine public soient déplacés en conséquence;
6. qu'une section du sentier en pavé soit retirée et remplacée par un trottoir en béton afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible de traverser la rue;
7. que les bollards soient retirés;
8. que le détail de plantation des arbres sur la construction en tréfonds soit fourni;
9. que suffisamment de terre soit prévue pour les arbres plantés sur la construction en tréfonds afin que les arbres puissent se développer normalement;
10. que les espèces *Ostrya* et *Quercus* soient remplacées par des espèces d'arbres n'ayant pas de racines profondes ou de fruits;
11. que les manœuvres des véhicules dans les cases de stationnement difficiles à atteindre soient illustrées;
12. que les manœuvres des camions de livraison soient illustrées;
13. que les manœuvres des véhicules de ramassage d'ordures et de recyclage

soient illustrées;

14. que les espaces pour l'entreposage des ordures et des matières recyclables soient réunis à la limite des lots dans la partie sud du stationnement;

15. qu'une étude d'impact éolien bonifiée soit déposée démontrant clairement que le projet répond aux normes du règlement de zonage: illustrant les conditions de vent actuelles et les conditions de vent suite à la construction du bâtiment et détaillant les mesures de mitigation à être implantées au projet afin de rendre ce dernier conforme à la réglementation.

16. que la dalle de stationnement en tréfonds soit conçue de manière à éviter un dénivelé prononcé entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les voies publiques et entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les lots adjacents.

17. que des compacteurs à déchets et matières recyclables soient installés;

18. que le projet soit conforme à la réglementation.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre à un ensemble de bâtiments déjà construits;

Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du boulevard Newman en rétablissant un front continu et structurant du côté sud;

Ø CONSIDÉRANT que l'immeuble offre un traitement architectural intéressant permettant de briser la masse par la fragmentation des volumes, un traitement architectural innovant;

Ø CONSIDÉRANT l'aménagement paysager intéressant qui crée une continuité et des espaces conviviaux;

Ø CONSIDÉRANT que le projet permet une intégration au tissu urbain par une distribution des volumes pour une plus grande densité sur le boulevard Newman;

Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés sont de caractère sobre;

Ø CONSIDÉRANT qu'une étude d'ensoleillement a été déposée et qu'elle respecte les exigences de la réglementation;

Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (projet de construction et aménagement des terrains pour les bâtiments de 3 étages et plus dans le secteur est du Quartier Angrignon (P-16) et accessibilité universelle);

Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-06-26



Dossier # : 1182363050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 726 (boul. Newman)

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001426132), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 726 (boulevard Newman), aux conditions suivantes :

1. Que l'affichage soit intégré à l'architecture du bâtiment et que les dessins nécessaires soient déposés;
2. que tout équipement de mécanique, de ventilation et de communication soit incorporé ou traité de façon à s'intégrer à l'architecture du bâtiment. Aucun équipement ne devrait être perceptible des voies publiques incluant une forme ou l'autre d'antennes ou de système de captation de radiofréquence;
3. que tous les appareils de climatisation, les thermopompes et leur équipement installés sur un balcon soient dissimulés derrière un écran intégré architecturalement afin de ne pas être visibles de la voie publique;
4. que les deux arbres situés dans les cônes de visibilité à l'intersection de la rue Viola-Desmond et du boulevard Newman soient retirés;
5. que le trottoir soit conservé droit et soit élargi, afin de ne pas suivre la courbe dans la section du rétrécissement de la rue, et ce des deux côtés et que les arbres sur le domaine public soient déplacés en conséquence;
6. qu'une section du sentier en pavé soit retirée et remplacée par un trottoir en béton afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible de traverser la rue;
7. que les bollards soient retirés;
8. que le détail de plantation des arbres sur la construction en tréfonds soit fourni;
9. que suffisamment de terre soit prévue pour les arbres plantés sur la construction en tréfonds afin que les arbres puissent se développer normalement;

10. que les espèces Ostrya et Quercus soient remplacées par des espèces d'arbres n'ayant pas de racines profondes ou de fruits;
11. que les manœuvres des véhicules dans les cases de stationnement difficiles à atteindre soient illustrées;
12. que les manœuvres des camions de livraison soient illustrées;
13. que les manœuvres des véhicules de ramassage d'ordures et de recyclage soient illustrées;
14. que les espaces pour l'entreposage des ordures et des matières recyclables soient réunis à la limite des lots dans la partie sud du stationnement;
15. qu'une étude d'impact éolien bonifiée soit déposée démontrant clairement que le projet répond aux normes du règlement de zonage: illustrant les conditions de vent actuelles et les conditions de vent suite à la construction du bâtiment et détaillant les mesures de mitigation à être implantées au projet afin de rendre ce dernier conforme à la réglementation.
16. que la dalle de stationnement en tréfonds soit conçue de manière à éviter un dénivelé prononcé entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les voies publiques et entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les lots adjacents.
17. que des compacteurs à déchets et matières recyclables soient installés;
18. que le projet soit conforme à la réglementation.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 11:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 726 (boul. Newman)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements répartis sur 16 étages sur le lot numéro 5 536 726, située sur le boulevard Newman.

À terme, le bâtiment serait la phase 9 du projet EQ8, dont les phases 1 et 2 sont déjà construites et les phases 3, 4 et 5 sont en construction. Le bâtiment présenterait un traitement architectural contemporain et des aménagements paysagers adaptés à l'échelle du piéton. En outre, la façade donnant sur Newman serait entièrement vitrée sur les deux premiers étages ce qui permet de distinguer le rez-de-chaussée du reste du bâtiment et d'en affirmer le socle. De plus, les matériaux ainsi que le jeu d'avancées et de reculs des façades brisent la masse du bâtiment. L'expression architecturale du bâtiment contribuerait ainsi à donner une échelle humaine à l'édifice. L'implantation permettrait aussi de maximiser la présence sur rue du bâtiment.

Le bâtiment situé à l'angle du boulevard Newman et de la rue Viola-Desmond encadrerait une place civique. Les façades donnant sur les rues et sur la place civique seraient traitées comme des façades principales. De plus, le traitement des coins des bâtiments serait mis en valeur par le jeu des matériaux, des balcons et des ouvertures. L'entrée principale du bâtiment serait mise en évidence par un retrait dans la façade et la présence de piliers. Outre le hall d'accueil, on retrouverait au rez-de-chaussée un local commercial qui contribuera au caractère multifonctionnel du boulevard Newman et à l'animation de la place civique.

La volumétrie du bâtiment favoriserait l'intégration du bâtiment dans son environnement. Ainsi le nombre d'étages serait moins élevé sur les parties situées à proximité de l'arrondissement du Sud-Ouest alors que la plus haute densité se concentrerait sur le boulevard Newman. Le bâtiment s'intégrerait également aux bâtiments dans le secteur par l'adoption d'un langage architectural et une matérialité en continuité avec les phases précédentes. Jouant sur les mêmes thèmes, le projet développe sa propre identité.

Un aménagement paysager continu est prévu entre les phases 3, 4, 8 et 9. Cet aménagement paysager contribuerait à mettre en valeur l'ensemble des immeubles et à créer un fils conducteur qui accompagnera les piétons dans leur cheminement le long du boulevard Newman. De plus, la place civique qui serait aménagée contribuerait à bonifier ce

parcours.

Deux niveaux de stationnement intérieurs seraient aménagés et des espaces de stationnement extérieurs seraient prévus à l'arrière du bâtiment. Les quais de chargement et les espaces pour l'entreposage des matières résiduelles seraient également situés à l'arrière du bâtiment.

Le bâtiment serait principalement revêtu de brique d'argile de couleur prune (marque Belden, format impérial modulaire, couleur Ashberry Velour, ou l'équivalent), de blocs architecturaux gris (marque Techo-Bloc, format 203 mm par 406 mm, fini meulé, couleur blanc-élégant, ou équivalent), de panneaux d'aluminium (marque Vicwest, modèle AD 300 de couleur gris, ou équivalent) et de solin métallique couleur blanc écono.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 14 (Projet de construction et aménagement des terrains pour les bâtiments de 3 étages et plus dans le secteur est du Quartier Angrignon (P-16)) et au chapitre 28 (Accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001426132), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 536 726 (boulevard Newman), aux conditions suivantes :

1. Que l'affichage soit intégré à l'architecture du bâtiment et que les dessins nécessaires soient déposés;
2. que tout équipement de mécanique, de ventilation et de communication soit incorporé ou traité de façon à s'intégrer à l'architecture du bâtiment. Aucun équipement ne devrait être perceptible des voies publiques incluant une forme ou l'autre d'antennes ou de système de captation de radiofréquence;
3. que tous les appareils de climatisation, les thermopompes et leur équipement installés sur un balcon soient dissimulés derrière un écran intégré architecturalement afin de ne pas être visibles de la voie publique;
4. que les deux arbres situés dans les cônes de visibilité à l'intersection de la rue Viola-Desmond et du boulevard Newman soient retirés;
5. que le trottoir soit conservé droit et soit élargi, afin de ne pas suivre la courbe dans la section du rétrécissement de la rue, et ce des deux côtés et que les arbres sur le domaine public soient déplacés en conséquence;
6. qu'une section du sentier en pavé soit retirée et remplacée par un trottoir en béton afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible de traverser la rue;
7. que les bollards soient retirés;
8. que le détail de plantation des arbres sur la construction en tréfonds soit fourni;
9. que suffisamment de terre soit prévue pour les arbres plantés sur la construction en tréfonds afin que les arbres puissent se développer normalement;
10. que les espèces *Ostrya* et *Quercus* soient remplacées par des espèces d'arbres n'ayant pas de racines profondes ou de fruits;
11. que les manœuvres des véhicules dans les cases de stationnement difficiles à atteindre soient illustrées;
12. que les manœuvres des camions de livraison soient illustrées;

13. que les manœuvres des véhicules de ramassage d'ordures et de recyclage soient illustrées;
14. que les espaces pour l'entreposage des ordures et des matières recyclables soient réunis à la limite des lots dans la partie sud du stationnement;
15. qu'une étude d'impact éolien bonifiée soit déposée démontrant clairement que le projet répond aux normes du règlement de zonage: illustrant les conditions de vent actuelles et les conditions de vent suite à la construction du bâtiment et détaillant les mesures de mitigation à être implantées au projet afin de rendre ce dernier conforme à la réglementation.
16. que la dalle de stationnement en tréfonds soit conçue de manière à éviter un dénivelé prononcé entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les voies publiques et entre les rez-de-chaussée des phases 8 et 9 et les lots adjacents.
17. que des compacteurs à déchets et matières recyclables soient installés;
18. que le projet soit conforme à la réglementation.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre à un ensemble de bâtiments déjà construits;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du boulevard Newman en rétablissant un front continu et structurant du côté sud;
- Ø CONSIDÉRANT que l'immeuble offre un traitement architectural intéressant permettant de briser la masse par la fragmentation des volumes, un traitement architectural innovant;
- Ø CONSIDÉRANT l'aménagement paysager intéressant qui crée une continuité et des espaces conviviaux;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet permet une intégration au tissu urbain par une distribution des volumes pour une plus grande densité sur le boulevard Newman;
- Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés sont de caractère sobre;
- Ø CONSIDÉRANT qu'une étude d'ensoleillement a été déposée et qu'elle respecte les exigences de la réglementation;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (projet de construction et aménagement des terrains pour les bâtiments de 3 étages et plus dans le secteur est du Quartier Angrignon (P-16) et accessibilité universelle);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-06-26



Dossier # : 1182363067

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 219 138,88 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001425178) visant le remplacement du lot numéro 5 459 078 par les lots numéros 6 231 047 et 6 231 048 (rue Gagné)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 219 138,88 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001425178) visant le remplacement du lot numéro 5 459 078 par les lots numéros 6 231 047 et 6 231 048 (rue Gagné).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 08:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363067**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 219 138,88 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001425178) visant le remplacement du lot numéro 5 459 078 par les lots numéros 6 231 047 et 6 231 048 (rue Gagné)

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement 17-055, intitulé Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsque le site ou une partie du site a déjà fait l'objet:

1. D'une cession de terrain, une exemption de cession ou de versement est accordée;
2. d'un versement d'une somme compensatoire, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà payée et la somme due.

Dans ce cas, ledit site a fait l'objet d'une compensation monétaire de 164 861,12\$ lors de la demande de lotissement DL-691-15 le 5 mars 2014.

La valeur du site est la valeur établie par la firme Bourassa Jodoin Groupe d'Évaluateurs Immobiliers Inc. en date du 5 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1142363021 (résolution CA14 20 0243 du 14 avril 2014).

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, au montant de 219 138,88 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001425178) visant le remplacement du lot numéro 5 459 078 par les lots numéros 6 231 047 et 6 231 048 (rue Gagné).

JUSTIFICATION

Le calcul doit représenter 10% de la valeur du site, soit: 3 840 000 \$ à un taux de 10% = 384 000 \$ moins l'exemption applicable de 164 861,12 \$, pour un solde de: 219 138,88 \$

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0010000.301741.41000.74420.013529.0000.000000.000000.000000.000000
(Beluga 01.233.90.015).

De plus, un remboursement de 1 149,75 \$ est exigé pour les frais d'évaluation à la firme Bourassa Jodoin Groupe d'Évaluateurs Immobiliers Inc. Ce montant est exigé préalablement à l'émission du permis de lotissement mais n'a pas à être inclus dans la recommandation.

La récupération de ces frais sera imputée au compte budgétaire:

2412.0010000.301706.06101.44890.000000.0000.000000.000000.000000.000000
(Beluga: 01.233.90.042).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro 17-055.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-28

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réviser la compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour les demandes de permis de construction en rapport avec les lots 5 459 072 à 5 459 075 inclusivement (rue George), en remboursant le montant de 39 222,17 \$

De réviser la compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour les demandes de permis de construction en rapport avec les lots 5 459 072 , 5 459 073, 5 459 074 et 5 459 075 inclusivement (rue George), en remboursant le montant de 39 222,17 \$.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 08:34

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réviser la compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour les demandes de permis de construction en rapport avec les lots 5 459 072 à 5 459 075 inclusivement (rue George), en remboursant le montant de 39 222,17 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le remplacement du lot numéro 1 136 453 par quatorze (14) lots a fait l'objet de permis de lotissement et d'une compensation monétaire pour fins de parc conformément au règlement numéro 10-018.

À ce jour, huit (8) de ces lots ont fait l'objet de permis de construction visant le redéveloppement pour des fins résidentiels et ont fait l'objet d'une compensation monétaire pour des fins de parc en vertu du règlement numéro 10-018.

Pour les lots numéros 5 459072, 5 459 073, 5 459 074 et 5 459 075, la compensation monétaire a été basée sur la valeur établie par madame Élane St-Denis, évaluatrice agréée, selon la méthode d'expropriation. La valeur établie est de 57 \$ le pied carré.

Un avis de contestation de valeur en vertu des articles 117.8 et 117.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été déposé à l'arrondissement de LaSalle par la firme Beauregard avocats, le 8 juin 2015. Cet avis conteste la valeur utilisée pour le calcul établissant la compensation monétaire pour les dits lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 20 0243, le 14/04/2014 - compensation monétaire suite au remplacement d'un (1) lot par quatorze (14) lots.

CA14 20 0409, le 07/07/2014 - compensation monétaire, demande de permis de construction pour les lots numéros 5 459 074 et 5 459 075.

CA15 20 0676, le 02/11/2015 - compensation monétaire, demande de permis de construction pour le lot numéro 5 459 073.

CA15 20 0677, le 02/11/2015 - compensation monétaire, demande de permis de construction pour le lot numéro 5 459 072.

DESCRIPTION

Réviser la compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour les demandes de permis de construction en rapport avec les lots 5 459 072 à 5 459 075 inclusivement (rue George), en remboursant le montant de 39 222,17 \$.

JUSTIFICATION

Le règlement numéro 10-018 stipule que la compensation monétaire exigée pour fins de parc lors d'une demande de permis de construction visant un projet de redéveloppement à des fins résidentielles doit être basée sur la valeur réelle du site. Cette valeur doit être établie par un évaluateur agréé lorsque le lot n'est pas inscrit au rôle d'évaluation. L'arrondissement a utilisé les services de la Firme Bourassa Jodoin pour établir cette valeur. Madame Élane St-Denis, évaluatrice agréée a établi cette valeur à 57 \$/pied carré.

La contestation a été transmise au Service des affaires juridiques de la ville et celui-ci a mené les discussions et nous recommande d'accepter une entente pour une valeur révisée à 44 \$ le pied carré.

Conséquemment, un remboursement de 39 222,17 \$ est exigible selon le calcul suivant:

Numéro de lot	Compensation payée	Compensation révisée	Remboursement
5 459 072	33 362,50 \$	23 555,82 \$	9 806,68 \$
5 459 073	33 362,50 \$	23 555,82 \$	9 806,68 \$
5 459 074	33 362,50 \$	23 555,82 \$	9 806,68 \$
5 459 075	33 357,95 \$	23 555,82 \$	9 802,13 \$
TOTAL À REMBOURSER 39 222,17 \$			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro LAS-0018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Louise BOUTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-26

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 13:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels:
1182363005
1182363020
1182363046

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2018 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 55 certificats = 1 375 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 33 686 \$

Total : = 35 061 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro LAS-0060.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-06-26



Dossier # : 1182363048

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
123, avenue Gérald	18757 et 18758	30 mai 2018	7 jours
8256, rue Pagé	18759	30 mai 2018	7 jours
9600, rue Jean-Milot	18786	9 juin 2018	7 jours
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	18787 et 18788	9 juin 2018	7 jours
Lots numéros 1 930 692 et 2 331 517 (boul. Newman)	18849	21 juin 2018	7 jours
38, rue Airlie	18790 à 18792	9 juin 2018	7 jours
939, rue d'Upton	18773-1	6 juillet 2018	7 jours

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-06 10:12

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363048

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
123, avenue Gérald	18757 et 18758	30 mai 2018	7 jours
8256, rue Pagé	18759	30 mai 2018	7 jours
9600, rue Jean-Milot	18786	9 juin 2018	7 jours
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	18787 et 18788	9 juin 2018	7 jours
Lots numéros 1 930 692 et 2 331 517 (boul. Newman)	18849	21 juin 2018	7 jours
38, rue Airlie	18790, 18791 et 18792	9 juin 2018	7 jours
939, rue d'Upton	18773-1	6 juillet 2018	7 jours

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)



Dossier # : 1187151029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7783 A, rue René.

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :
7783 A, rue René

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque les signalisations auront été installées.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-06-18 09:51

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7783 A, rue Renée.

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

7783 A, rue René

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-04

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Installer un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9461 D'Eastman, retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9007, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle et annuler la résolution CA17 20 0697.

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :
9461 D'Eastman

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ET

De rescinder la résolution CA17 20 0697 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9007, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis étant donné que le demandeur a déménagé.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-04 10:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Installer un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9461 D'Eastman, retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9007, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle et annuler la résolution CA17 20 0697.

CONTENU**CONTEXTE**

La résolution CA17 20 0697 octroyait un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9007, rue de Godbout

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Suite à un déménagement, il y aurait lieu d'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9461 D'Eastman et de retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9007, rue de Godbout.

Il faut également annuler la résolution CA17 200697.

JUSTIFICATION

Le demandeur ayant déménagé, il faut remplacer l'ancienne adresse par la nouvelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-04

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Installer un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9024 A, rue de Godbout, retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9005, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle et rescinder la résolution CA16 20 0593.

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :
9024 A, rue de Godbout

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ET

De rescinder la résolution CA16 20 0593 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9005, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis étant donné que le demandeur a déménagé.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-04 10:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151031**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Installer un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9024 A, rue de Godbout, retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9005, rue de Godbout dans l'arrondissement de LaSalle et rescinder la résolution CA16 20 0593.

CONTENU**CONTEXTE**

La résolution CA16 20 0593 octroyait un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9005, rue de Godbout.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Suite à un déménagement, il y aurait lieu d'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9024 A, rue de Godbout et de retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 9005, rue de Godbout.

Il faut également rescinder la résolution CA16 20 0593.

JUSTIFICATION

Le demandeur ayant déménagé, il faut remplacer l'ancienne adresse par la nouvelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-04

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation d'une signalisation adéquate pour indiquer la présence de cyclistes et de délimiter une zone de stationnement interdit afin de bien dégager l'entrée et la sortie de la piste cyclable de l'aqueduc sur la rue Hepworth à l'angle de la 65e Avenue à LaSalle.

D'autoriser l'installation d'une signalisation adéquate pour indiquer la présence de cyclistes et de délimiter une zone de stationnement interdit afin de bien dégager l'entrée et la sortie de la piste cyclable de l'aqueduc sur la rue Hepworth à l'angle de la 65e Avenue à LaSalle afin d'assurer une excellente visibilité.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation sera installée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-07 14:22

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation d'une signalisation adéquate pour indiquer la présence de cyclistes et de délimiter une zone de stationnement interdit afin de bien dégager l'entrée et la sortie de la piste cyclable de l'aqueduc sur la rue Hepworth à l'angle de la 65e Avenue à LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une plainte d'un citoyen au sujet de la sécurité des cyclistes qui empruntent la piste cyclable de l'aqueduc à l'entrée de la 65e Avenue. L'aménagement de la piste cyclable de l'aqueduc permet aux cyclistes de se rendre sur la rue Hepworth.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le comité de circulation a demandé une évaluation de la situation sur la signalisation à cet endroit. L'évaluation des lieux a permis de constater que la signalisation de la piste cyclable est déficiente. Aucune signalisation n'indique cette sortie de la piste cyclable. Le comité de circulation recommande au conseil d'arrondissement que la signalisation nécessaire soit installée afin de sécuriser les cyclistes qui transitent à cet endroit et d'établir une zone de stationnement interdit de 5,0 mètres de part et d'autre de l'entrée de la piste cyclable à l'angle de la 65^e Avenue.

JUSTIFICATION

Tel que discuté au comité de circulation qui a eu lieu le 16 mai 2018, il est justifié de mettre une signalisation adéquate pour indiquer la présence de cyclistes et de délimiter une zone de stationnement interdit afin de bien dégager l'entrée et la sortie de la piste cyclable afin d'assurer une excellente visibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel est déjà en inventaire.
 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.000000.000000.000000.000000.
 L'arrondissement fournira la main-d'oeuvre pour l'installation de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-06-07



Dossier # : 1186456007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-07-03 10:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186456007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-07-03